

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 20 janvier 2016 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 20 januari 2016 te 19u00

M. le Président, Michel Eylenbosch :

La séance est ouverte.
De zitting wordt geopend.

Je voudrais commencer cette séance en vous souhaitant une bonne année, avec moins d'événements dramatiques, que ce soit dans notre commune ou dans le monde.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre qui a une communication à vous faire concernant les questions d'actualité.

Mme la Bourgmestre :

Il y a un certain nombre de questions d'actualité qui ont été envoyées, hors délais, si on se réfère au règlement d'ordre intérieur. Il y a en principe une question d'actualité par groupe politique qui ne compte pas plus de cinq élus. Donc Monsieur De Block, pour le PTB, vous avez rentré deux questions d'actualité. Monsieur Vossaert, qui n'est pas encore présent mais qui va nous rejoindre, pour son parti Défi, il a également rentré deux questions d'actualité. Monsieur Ait Jeddig a aussi rentré deux questions d'actualité au nom de son parti Islam. Messieurs, je vous demanderai de faire un choix puisqu'il faut appliquer le règlement. J'ai quand même attiré l'attention de certains conseillers communaux sur le fait qu'une question d'actualité, c'est une question factuelle, à savoir qu'il y a un événement et vous souhaitez obtenir des informations sur cet événement qui est repris notamment dans la presse. Or le délai pour déposer des interpellations est dépassé. À partir du moment où le délai pour déposer les interpellations se clôt, commence la période durant laquelle vous pouvez poser des questions d'actualité. Mais commencer à faire un développement du type d'une interpellation dans le cadre d'une question d'actualité, je pense que l'on passe à côté de l'essentiel parce que nécessairement, dans le cadre d'une question d'actualité, vous n'avez pas l'occasion de développer votre point de vue, il n'y a pas un débat qui se fait, il n'y a pas de réplique et on passe à côté de l'esprit des questions d'actualité. En relisant les questions qui ont été posées, je crois vraiment que la question relative aux propos notamment du ministre de l'Intérieur, le ministre de l'Intérieur a tenu des propos sur lesquels une interpellation aurait été intéressante si vous souhaitiez aborder la question. Mais pour moi, ce n'est pas une question d'actualité parce que vous faites le rétroacte de tous les propos qui ont été tenus de par le ministre de l'Intérieur et cela date d'il y a plusieurs semaines. Donc on peut considérer que ce n'est pas une question d'actualité.

M. le Président :

Monsieur Van Damme, vous n'avez pas la parole ! Laissez terminer Madame la Bourgmestre, s'il vous plaît.

Mme la Bourgmestre :

Ce n'est pas une question de décision, le Président du conseil a été souffrant et donc moi, en ma qualité de Bourgmestre, j'attire votre attention sur le respect du règlement d'ordre intérieur. Je suppose que le Président fera sienne ma remarque et le Secrétaire communal également, parce que c'est une question de respect du règlement d'ordre intérieur et donc,

je vous fais part de mes remarques. Quand j'aurai terminé, évidemment que la parole reviendra au Président de cette assemblée, mais je pense qu'il était important de rappeler certaines règles élémentaires qui régissent notre assemblée.

M. Van Damme :

Non Madame la Bourgmestre, ce n'est pas votre rôle ! Vous n'êtes pas la Présidence de cette assemblée.

M. le Président :

Monsieur Van Damme s'il vous plaît, la raison pour laquelle j'ai donné la parole à Madame la Bourgmestre, c'est parce qu'il y a un point ici où moi, je ne suis pas compétent pour pouvoir répondre. Dans ce cadre-là, et comme la remarque de Madame la Bourgmestre était générale par rapport à ces points, ce n'est pas à moi à le faire, c'était à quelqu'un d'autre. Parce que sinon, on aurait encore été dit qu'il y avait un conflit d'intérêts.

Voilà, nous allons maintenant avancer dans le cadre des questions d'actualité. J'ai été interrogé cet après-midi par le cabinet de Madame la Bourgmestre par rapport au règlement d'ordre intérieur concernant ces points-là, j'ai donné mes informations par rapport à ce qui se trouve dans le règlement d'ordre intérieur et nous allons donc respecter le règlement d'ordre intérieur. Ceci signifie que moi, j'ai une question d'actualité qui a été introduite par Monsieur Van Damme qui est recevable, j'ai deux questions d'actualités qui ont été introduites par Monsieur De Block dont une seule est recevable. Je lui propose, puisque son interpellation concernant le plan pour Bruxelles du ministre de l'Intérieur rentre dans le domaine de Monsieur Van Damme, qu'il fasse son interpellation sur l'incident de la gare de l'Ouest. Monsieur Vossaert a également rentré deux questions d'actualité, le plan communal de lutte contre la radicalisation, ça rejoint le sujet de Monsieur Van Damme également. Monsieur Ait Jeddig est également dans le même cas de figure, il rentre avec des inquiétudes concernant les problèmes des commerçants le long de la chaussée de Gand, ce n'est pas une question d'actualité, vous le comprendrez aisément, ce n'est pas aujourd'hui que ces problèmes sont apparus, il y a déjà eu d'ailleurs différentes interpellations à ce sujet. Monsieur Ikazban a également une question d'actualité concernant les déclarations du ministre de l'Intérieur. Quand une question d'actualité concerne le même sujet, les conseillers ont la possibilité de se joindre les uns aux autres pour poser la question, mais nous n'allons pas commencer, et vous le savez, le temps est limité pour discuter de toutes les questions d'actualité à 15 minutes, donc je demande à tous un effort, de telle façon que ça se passe le mieux possible et que nous puissions avancer dans ce conseil. Dans ces circonstances, je vais céder la parole à Monsieur Van Damme, comme il a été le premier à introduire sa question concernant le radicalisme, et je donnerai la parole ensuite au fur et à mesure en fonction des sujets qui sont traités et énumérés ici, après quoi nous passerons à l'interpellation citoyenne.

Monsieur Van Damme, si vous voulez bien, il y a quelqu'un qui a demandé la parole avant vous et c'est lui qui la recevra en premier. Je donne donc la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Quand une question d'actualité dépasse l'anecdotique et donne des informations sur la façon dont le ministre compte mettre en place son plan Bruxelles, quelque chose qui nous concerne tous, quand je vois qu'on nous a promis en décembre d'être patient et qu'on allait revenir en janvier dans des sections réunies sur ce plan de la Commune contre la radicalisation, et que je vois qu'il n'y a rien, et puis j'entends le ministre de l'Intérieur dire

effectivement qu'il remet en question la fiabilité de toute une communauté, ça m'interpelle et j'aimerais bien qu'on en débattre, que ce ne soit pas simplement une question d'actualité et j'aimerais bien en débattre parce que je pense que les conseillers communaux ont le droit d'en débattre et de décider quel genre de réponses cette Commune va donner au ministre de l'Intérieur.

M. le Président :

Monsieur De Block, je n'ai aucun problème par rapport à ça.

Le règlement du conseil communal précise très clairement que vous n'avez la possibilité d'introduire une seule question d'actualité, ce qui signifie que c'est à vous à choisir laquelle vous allez introduire. Moi, je vous ai fait une proposition de rentrer celles qui concernent la gare de l'Ouest, puisque Monsieur Van Damme va intervenir sur le sujet qui concerne la radicalisation et le plan anti-radicalisme que présente actuellement Madame la Bourgmestre. Je ne peux pas imaginer qu'il n'y aura pas automatiquement des allusions par rapport à ce que le ministre de l'Intérieur prévoit de faire dans la Commune. Il faut donc que vous choisissiez et qu'on puisse avancer.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais réagir aux propos de Madame la Bourgmestre. Moi, je vais être très simple, je partage une seule remarque de la Bourgmestre, quand elle dit que le règlement d'ordre intérieur prévoit l'introduction d'une seule question d'actualité pour les groupes de moins de cinq conseillers. Là, elle a raison, elle a entièrement raison, elle fait référence au règlement d'ordre intérieur et je n'ai absolument aucun problème sur ce point. En ce qui nous concerne, en ce qui concerne le groupe que je représente, le groupe le plus important de l'opposition, nous n'avons introduit qu'une seule question d'actualité alors qu'on aurait pu en introduire trois. Je le rappelle au passage.

Deuxième remarque, vous avez précisé ce qu'était une question d'actualité et puis vous avez précisé qu'on pouvait l'introduire au moment où il y a un élément qui s'est déroulé moins de cinq jours avant le conseil communal, c'est-à-dire à un moment où il est trop tard pour introduire une interpellation. Moi, je suis tout à fait dans ce délai, puisque les déclarations du ministre de l'Intérieur, même si c'est vrai qu'il fait souvent des déclarations contre Molenbeek-Saint-Jean et sa population, ici il a stigmatisé les musulmans et je pense que ça rentre tout à fait dans le cadre d'une question d'actualité, j'ai le droit de la poser et je ne voudrais pas laisser les paroles de Madame la Bourgmestre sans réaction, je ne voudrais pas créer de jurisprudence à ce sujet.

Je voudrais terminer sur un élément, puisqu'on parlait de règlement d'ordre intérieur, on parle de courtoisie, je signale simplement, qu'en ce qui concerne le groupe PS, vous aurez remarqué que nous n'avons pas introduit d'interpellation supplémentaire, nous n'avons pas eu la volonté de rallonger ce conseil communal. On a des interpellations qui ont été reportées, la fois passée, nous avons eu la décence, la gentillesse en tout cas de le faire parce que les conseillers étaient fatigués. Madame la Bourgmestre, je vous signale que ce soir, vous tenez votre conseil communal grâce à l'opposition, parce que vous n'avez pas le quorum. Alors quand on veut donner des leçons de règlement d'ordre intérieur aux autres, il faut toujours apprendre à balayer devant sa porte.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je ne vous empêche pas dans le cadre de votre question d'actualité de vous joindre au sujet qui sera développé par Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Vous ne connaissez pas votre règlement d'ordre intérieur, on ne peut pas se joindre.

M. le Président :

Si, si, je l'ai lu tout à l'heure et j'ai mon règlement d'ordre intérieur avec moi. On rentre dans un débat de procédure... Bon je vais vous lire l'article 17 : « les questions ne feront pas l'objet d'un débat, seul le conseiller ayant introduit la question aura droit à présenter sa question et à utiliser son droit de réplique. Si plusieurs conseillers ont introduit une question sur le même sujet, elles seront jointes. Le temps de parole est limité à cinq minutes par question et réponse. » Monsieur Ikazban, je peux comprendre que ce ne soit pas le même sujet, je vous donnerai la parole pour poser votre question d'actualité, si la réponse aura déjà été donnée à Monsieur Van Damme, il n'y aura plus de réponse à votre question, c'est tout.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le Président.

Je me posais une question, je suis d'accord de respecter le règlement d'ordre intérieur, mais le problème, c'est qu'il me semble que ma question ne vous convienne pas. Mais c'est important, Monsieur De Block l'a signalé, il faut savoir à qui on a à faire. C'est notre ministre de l'Intérieur, il est chargé de mettre en place un plan stratégique de sécurité et il est important qu'on sache à qui on a à faire et pour nous, il est tout aussi important de connaître votre avis sur ces propos. Ces propos datent d'il y a trois jours et donc, il était trop tard pour introduire une interpellation. Ce sont des propos qui ont été tenus dimanche sur une antenne néerlandophone, enfin néerlandaise, et il était trop tard pour introduire une interpellation à ce moment-là. Donc le seul moyen, c'est de vous poser la question d'actualité. Je suis mécontent parce que je constate que vous considérez cette question hors propos, hors sujet et je ne peux pas me joindre aux autres intervenants parce que la question est différente. Par rapport au règlement d'ordre intérieur, pour ce qui est des questions d'actualité, on ne peut pas se joindre. Dans les interpellations, on peut se joindre, mais dans les questions d'actualité, on ne peut pas se joindre. Donc voilà, j'aimerais bien pouvoir poser ma question.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Mijnheer de Voorzitter, ik zal mijn tussenkomst in het Frans doen, zodanig dat iedereen goed kan volgen want ik denk dat het een belangrijke zaak is.

Dans ce conseil communal, nous sommes tous égaux, l'un n'est pas plus égal que l'autre. La Bourgmestre n'est pas plus égale que moi ou qu'un de mes autres amis qui se trouve dans l'autre groupe politique en face de moi. Et vous, en tant que président de la séance, Monsieur Eylenbosch, votre rôle, c'est d'être l'arbitre neutre entre toutes ces personnes égales dans ce conseil communal.

M. le Président :

C'est ce que je viens de faire.

Dhr. Van Damme :

Vous donnez l'impression de tout le contraire ! Parce que dans l'introduction de Madame la Bourgmestre, elle vous dit comment il faut interpréter le règlement d'ordre intérieur, alors que c'est votre rôle de le faire. La Bourgmestre, elle est les sur le même pied que nous tous et qu'est-ce qu'elle vient de faire, dès le début de ce conseil communal, elle vient de nous expliquer comment vous, le Président de l'assemblée, vous devez interpréter le règlement d'ordre intérieur. Donc, ça donne l'impression qu'il y en a certains ici dans cette assemblée qui ont plus de droits que d'autres et je trouve cela très pitoyable ! Madame la Bourgmestre, vous aviez le choix, dans la loi communale, il est indiqué soit la Bourgmestre préside, soit quelqu'un d'autre préside. Vous avez choisi de ne pas présider vous-même alors respectez le rôle du Président, il est en plus de votre propre parti, faites-lui confiance et laissez-le faire la police de l'assemblée. On lui disant constamment ce qu'il doit faire ou ne pas faire, vous vous placez au-dessus de sa tête. Oui Madame la Bourgmestre, c'est vous qui donnez constamment instruction au Président du conseil !

Mme la Bourgmestre :

Par respect pour les citoyens, je pense qu'il est maintenant temps de passer à l'interpellation citoyenne.

Dhr. Van Damme :

Madame la Bourgmestre, si vous n'aviez pas pris la parole dès l'entame de ce conseil, on n'en serait déjà à la discussion citoyenne et pas sur des discussions de procédure. C'est vous qui avez provoqué ce débat et maintenant, vous l'avez et on vous répond. On a le droit de vous répondre et c'est ce qu'on fait ici. Si vous ne nous respectez pas, ça devient difficile !

M. le Président :

J'ai compris Monsieur Van Damme. La prochaine fois, je choisirais le conflit d'intérêt.

Dhr. Van Damme :

Monsieur le Président, est-ce que je peux terminer ?

M. le Président :

Non Monsieur Van Damme, je vous ai assez entendu !

Je propose que nous passions à l'interpellation citoyenne.

1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative à la fermeture de l'agence BNP Paribas Fortis.

Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie betreffende de sluiting van het agentschap BNP Paribas Fortis.

2. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ikazban, conseiller communal PS, relative à la fermeture des guichets et distributeurs de billets de banque.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban, gemeenteraadslid PS, betreffende de sluiting van de loketten en bankautomaten.

3. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTBPVDA, relative au manque de services de proximité dans le centre de Molenbeek-Saint-Jean.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende het gebrek aan nabijheidsdiensten in het centrum van Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Je cède la parole aux représentants des citoyens.

M. Demarcke, représentant les citoyens ayant déposé l'interpellation :

Merci Monsieur le Président.

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers communaux, on a fait une interpellation citoyenne concernant la fermeture de l'agence Fortis le long de la chaussée de Gand. On sait qu'il y a beaucoup de facteurs qui ont contribué à cette décision, mais ça nous étonne quand même que les taxes sur les distributeurs de billets aient été augmentées par la Commune de 400 € par an et par distributeurs, à 4.000 €. Ce n'est probablement pas la seule raison, mais cette décision ne favorisera pas la venue d'une autre banque à la place. Quand on regarde le nombre de distributeurs de billets de banque par 10.000 habitants, on voit qu'à Bruxelles, on est à 3,6 distributeurs par 10.000 habitants et en Flandre, on est à 7,4 distributeurs par 10.000 habitants, alors qu'à Bruxelles on a également tous les travailleurs qui habitent en Flandre et en Wallonie qui viennent travailler ici. Je voudrais savoir si avant cette décision d'augmenter les taxes, il y a une étude qui a été faite et donc si les taxes ont été comparées à celles des autres communes. Je vois qu'à Anderlecht par exemple, ils ont une taxe similaire de 4.100 €, à Berchem ils sont à 4.400 €, à Ixelles ils sont à 3.800 €, à Jette ils sont à 4.000 €, donc tous ceux-là sont au même niveau, mais d'autres communes comme Watermael sont à 936 €, Evere est à 1.200 €, à Gand, ils sont à 500 €. Donc on aimerait bien savoir si vous avez analysé s'il y a un lien entre l'augmentation de la taxe et le nombre de distributeurs par 10.000 habitants et si vous avez aussi estimé l'effet sur les commerçants et donc analyser les ventes perdues suite au manque de cash et aussi l'effet sur le choix d'implantation de nouveaux commerçants ? On aimerait bien savoir si la Commune a des plans pour essayer d'attirer plus de distributeurs de billets. Dans le quartier où moi j'habite, dans le quartier du square des Libérateurs, il y a deux endroits qui sont vacants pour le moment, un bâtiment sur le coin entre le boulevard du Jubilé et la rue Picard et sur le coin entre le boulevard du Jubilé et la rue de l'Ourthe, ça pourrait peut-être être intéressant de mettre ces deux endroits, en tout cas dire aux banques qu'il y a ces deux endroits qui sont disponibles. Il y a aussi le Centre Communautaire Maritime ou comme dans le Métro où on pourrait peut-être penser à inviter des banques pour ouvrir distributeurs.

On vous signale également qu'il n'y a pas suffisamment de points postes, suite à la fermeture de la poste le long du boulevard Léopold II et de celui à Simonis et donc on

voudrait savoir si vous comptez prendre des actions à ce sujet pour avoir davantage de points postes ?

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer.

Ik geef nu het woord aan Mijnheer De Block. U heeft een interpellatie ingediend tijdens de laatste gemeenteraad die overgebracht naar deze is.

Excusez-moi, je donne d'abord la parole à Monsieur Ikazban qui l'avait demandée en priorité.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, merci à cet habitant pour son interpellation citoyenne qui reprend des éléments que nous avons déjà discutés ici au conseil communal. J'avais d'ailleurs déposé cette interpellation en décembre et donc il y a des éléments qui datent de cette époque qu'il faut remettre en contexte.

Madame la Bourgmestre, chers collègues, je voudrais revenir sur un sujet qui fait à nouveau l'actualité pour la énième fermeture d'une agence bancaire. En effet, comme il a été précisé ici, la BNP Paribas Fortis située chaussée de Gand vient de mettre la clé sous le paillason. Une banque qui fait évidemment jaser puisqu'elle a été surcapitalisée et qu'elle prévoit de verser un dividende de 2 milliards d'euros à sa maison-mère avant la fin de l'année, avant la fin de l'année passée. Paradoxalement, cette banque a licencié plus de 1.000 personnes en trois ans selon son nouveau plan social, « vision 2020 ». Certains d'entre vous s'en souviennent peut-être, en mai dernier, j'avais abordé ce sujet lors du conseil communal consacré au budget. J'avais mis en garde contre les risques liés à votre décision communale de taxer les distributeurs de banque. La fermeture d'une agence est une chose, mais la disparition des distributeurs de billets est une catastrophe pour la population, j'en veux pour preuve le témoignage de ces habitants. Avec ce genre de taxes, vous n'incitez certainement pas les banques à les maintenir. Nous vous avons d'ailleurs alertés à ce sujet à l'époque. Molenbeek-Saint-Jean a donc été délestée de pas moins de sept distributeurs automatiques en une fois. Les seniors, les personnes à mobilité réduite, les personnes en difficultés seront contraintes à présent de modifier leurs habitudes. De manière générale, depuis que vous êtes au pouvoir, le centre de Molenbeek-Saint-Jean, une des zones les plus densément peuplées du pays, est dans une situation dramatique en matière de services à la population. Il y a un manque flagrant de bureaux de poste, ça a été dit, d'agences bancaires et de distributeurs de billets. On ne compte plus que deux bureaux de poste pour 97.000 habitants. Je vous rappelle que Bpost avait fermé de manière inconséquente deux bureaux en juillet dernier, l'un sur la chaussée de Gand et l'autre le long du boulevard Léopold II. Des citoyens vous avaient déjà interpellés sur le sujet, il y a presque deux ans, à la suite de la fermeture de l'agence Belfius aux Etangs Noirs. Un représentant des habitants était venu ici à ce moment-là afin de faire entendre leurs voix, leurs inquiétudes et réclamer le soutien de la Commune pour que la banque, qui avait été largement renflouée par l'État, continue d'offrir un service minimum à la population dans ce quartier-là, d'autant que les nombreux commerçants et leurs clients ont besoin d'un tel service. Ce soir-là, j'avais avec d'autres collègues, soutenu cette demande citoyenne et j'avais même fait remarquer que les trois distributeurs de billets de banque encore en activité étaient mal agencés et situés à l'extérieur, le minimum avais-je précisé à l'époque aurait été d'avoir des guichets à l'intérieur, accessibles aux personnes à mobilité réduite et dont les écrans permettraient à tout citoyen, quel que soit son degré de mobilité, d'effectuer des opérations bancaires en toute sécurité : illustration pour ceux qui ne connaissent pas, les

trois distributeurs de billets aux Etangs Noirs, c'est ça, quand vous êtes devant ces distributeurs, tous les gens derrière vous voient tout ce qui se passe puisque les guichets sont tellement haut, enfin c'est surréaliste. J'avais également rappelé que la location du rez-de-chaussée de l'agence Attijariwafabank, chaussée de Gand dans une propriété communale, était conditionnée à l'installation d'un distributeur automatique de billets qui tardaient à être mis en place. Je suis heureux de voir que j'ai été écouté puisque entre-temps, ce distributeur a été installé, même s'il faut reconnaître qu'il est très souvent en panne. Cet exemple n'est pas anodin et si je le donne, c'est volontairement car il indique que nous avons une marge de manœuvre, contrairement à ce que l'on pourrait nous répondre, au niveau communal, quand il y a de la volonté, quand il y a de l'imagination. Aujourd'hui, je me mets à la place de ce citoyen qui s'est exprimé ici en janvier 2014 et je me dis qu'on ne l'a non seulement pas écouté mais qu'en plus on a laissé les choses se dégrader jusqu'à ce qu'on voit se fermer les uns après les autres les bureaux de poste, les agences de banques et les distributeurs de billets dans notre commune. Rien qu'au centre de Molenbeek, les distributeurs de billets ont été réduits à deux pour 26.000 habitants. Madame la Bourgmestre, j'aimerais bien essayer de comprendre pourquoi cette indifférence, pourquoi cette impuissance et pourquoi ce manque de réactions, de réactivité face à une population déjà tellement malmenée. Qu'avez-vous fait pour enrayer l'exode de ces institutions importantes pour la population et les commerces de la commune ? Que fait la Commune pour pallier cette carence ? Vous qui voulez redynamiser les commerces, n'êtes-vous pas inquiète de cette fuite, pourriez-vous nous expliquer vos actions et je vous le dis de manière tout à fait posée, on veut des réponses, nous les conseillers communaux, les habitants, le représentant des citoyens ayant déposé une interpellation, on veut des réponses, on veut du concret, on veut des explications qui tiennent la route. On n'acceptera pas, on acceptera plus les déclarations du type : « ce n'est pas moi, ce sont les autres ». La situation est suffisamment grave et inquiétante alors que plus personne ne semble se soucier des Molenbeekoïses aujourd'hui. Je terminerai puisque cette interpellation date déjà du mois de décembre, je voudrais rappeler quand même que quand on parle de redynamiser le centre historique de Molenbeek-Saint-Jean, l'aspect économique, l'aspect commercial, on a constaté ici que la Commune, après trois ans de législature, votre nouvelle majorité n'a toujours pas de plan de développement économique. On nous a promis qu'on allait peut-être en avoir un avant les prochaines élections, j'espère que ce sera le cas et je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne vais pas revenir sur les faits, mais avec le PTB on a dénoncé effectivement la disparition de cette banque et avec elle la disparition de pas mal de distributeurs de billets. On arrive à une situation où dans le centre historique de Molenbeek-Saint-Jean, on se retrouve maintenant avec deux distributeurs de billets alors qu'il y en avait cinq ou six par le passé. Si on prend le bas de Molenbeek, je crois que le constat est plus ou moins le même, on avait plus de 1.000 distributeurs, voire plus, pour finalement rester avec trois distributeurs de billets de banque. Sur les six banques présentes par le passé, il n'en reste plus que trois. Avant, il y avait Belfius, BNP Paribas Fortis, Banque de la Poste, Attijariwafabank, Chaabi, KBC. Il reste maintenant Attijariwafabank, Chaabi et KBC. Je pense que les conséquences pour les habitants sont assez graves, pas uniquement pour les gens qui viennent faire leurs courses, mais aussi pour les habitants qui comptent sur les services de l'agence en tant que telle pour pouvoir faire les démarches nécessaires qui sont liées à leurs comptes bancaires.

D'abord, on a constaté que la Banque de la Poste, chaussée de Gand, a disparu malgré des files très longues, malgré le besoin énorme, on a fermé cette agence. La même chose se produit le long du boulevard Léopold II ou la Banque de la Poste a aussi disparu. On voit que Belfius Etangs Noirs a aussi disparu et maintenant les gens qui sont clients dans cette banque-là doivent aller au centre-ville, des personnes âgées qui doivent faire 20 minutes à pied, 30 minutes à pied pour aller à leur banque, je pense que c'est inacceptable dans ce sens-là. Ce n'est pas un phénomène isolé, ça date déjà depuis Dexia, Belfius, les décisions ont été prises avant. On avait demandé lors des sections réunies concernant les taxes et donc l'Echevin des Finances nous avait assuré effectivement que les décisions des banques de fermer des agences dataient du passé, d'avant l'augmentation de la taxe. Vous citez les chiffres qui sont parus dans le journal la Capitale concernant les distributeurs de billets par 10.000 habitants, je les ai regardés aussi et les communes qui ont le moins de distributeurs par population, je pense les 10 communes les moins bien loties, en fait 9/10 sont les communes les plus pauvres de Bruxelles. La libéralisation, la privatisation des banques nous amène ici à cette situation qui fait que les Molenbeekois du bas ne sont pas intéressants sur le plan économique et financier pour cette banque. C'est la raison principale pour laquelle la Banque de la Poste est partie, les deux agences de la chaussée de Gand sont parties, parce que financièrement, elles n'étaient pas intéressantes financièrement et commercialement. Ce ne sont que des gens qui viennent rechercher leur argent et donc ce n'est pas intéressant pour eux, il n'a personne qui joue avec des actions, il n'y a personne qui achète des obligations, ce n'est pas intéressant du tout pour cette banque. Je trouve que c'est quelque chose qui doit nous faire réfléchir et donc j'ai une question pertinente, parce que la CGER qui est devenue Fortis et après 70 ans de réussite et de bon fonctionnement, elle a fait faillite. Et pour la Dexia, alors que vous aviez voté une aide supplémentaire d'achat d'actions, cette espèce de holding communal nous a fait perdre 1,5 millions d'euros par an et pour nous remercier, ces deux banques partent. Ça c'est la réalité et je veux bien demander la chose suivante : qu'est-ce que la Commune va faire parce qu'apparemment le pouvoir financier et commercial de notre population n'est plus suffisant pour attirer des banques, est-ce que la Commune peut elle-même mettre des distributeurs à disposition de la population, comme peut-être par exemple ici, au guichet de la Commune, est-ce que comme dans d'autres communes ou villes comme on le fait à l'étranger, il y aurait moyen de créer une coopérative et qu'est-ce que pense la Commune d'une banque publique qu'on pourrait mettre sur pied vu qu'il n'y a pas de banque privée qui réponde au marché public concernant les demandes de prêts. Pourquoi malgré les discussions et les débats ici, malgré qu'on a obligé le collège à se mouiller pour défendre le maintien des bureaux de poste, malgré le fait qu'on a demandé au collège de se mouiller pour garder les agences ici, pourquoi il n'y a pas eu d'effet et de résultats ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Le groupe ECOLO-GROEN déplore également la fermeture de cette agence BNP Paribas Fortis, toutefois moi, j'ai la faiblesse de croire, ou peut-être la naïveté je n'en sais rien, de croire que les taxes ne sont pas la cause de cette fermeture, il n'y a qu'à regarder dans ce cas, ici, au Karreveld, il ne faut pas se promener beaucoup pour trouver des agences bancaires. Je voudrais rappeler également que ce n'est pas une question de majorité au pouvoir, la fermeture de la poste a été décidée bien avant la mise en place de la nouvelle majorité et ce sont clairement des questions de rentabilité qui ont été mises en cause pour justifier la fermeture des agences de la poste dans les quartiers les plus pauvres,

les moins intéressants commercialement. Les banques ne sont pas des associations philanthropiques, je ne vais pas pleurer parce qu'on impose des taxes supplémentaires, je pense que tout le monde doit contribuer dans la mesure de ses moyens au financement public et donc les banques aussi, qui font de grands bénéfices et donc je pense qu'on peut d'une part déplorer la fermeture de ces agences Belfius et BNP Paribas Fortis et je suis également curieuse d'entendre les réponses de la Commune quant à savoir si nous avons un quelconque levier pour pouvoir répondre aux attentes de la population pour pouvoir bénéficier d'un service minimum de proximité, que ce soient des distributeurs de billets, des points poste.

Merci d'avance pour vos réponses et merci aussi aux citoyens qui ont introduit cette interpellation.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le Président.

Avant toute chose, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, le public, je vous souhaite mes meilleurs vœux, de santé, de bonheur. Je vous souhaite à tous une année apaisée, de paix et de justice.

Je vous remercie pour votre interpellation citoyenne, comme je l'ai souvent dit, c'est une chance pour les membres de cette assemblée, surtout pour les membres du collège, les Echevins et la Bourgmestre de pouvoir entendre les préoccupations des citoyens. Par rapport à votre demande, nous ne pouvons qu'être inquiets, comme vous, suite aux très nombreuses restructurations qui se traduisent par des fermetures d'agences, de guichet et par de nombreuses pertes d'emplois. C'est l'effet tax shift qui est en action. La suppression de la taxe communale, je ne pense pas que ce soit cette taxe qui soit la cause de la fermeture des agences. On est dans le Molenbeek historique, des quartiers paupérisés et donc les agences, voyant leurs produits bancaires ne se commercialisent pas dans ce genre de secteur, ils ferment leurs agences et se concentrent ailleurs où leurs produits peuvent être vendus. Je ne pense pas donc que ce soit cette taxe qui soit la cause de ces départs d'autant plus qu'on se plaint des intérêts notionnels qui sont favorables aux multinationales. Elles ne paient pas de taxes parce qu'elles font du chantage à l'emploi. Les restructurations étaient prévues par la maison-mère BNP Paribas Fortis pour sa filiale ici à Molenbeek dans son plan stratégique qui s'appelle vision 2020. Il faut savoir que ces décisions sont prises en présence et avec l'accord des actionnaires. Qui sont ces actionnaires, on retrouve l'État français avec 17 %, l'État belge avec 11 % et 75 % d'investisseurs institutionnels, c'est-à-dire des assurances et des fonds de pension. Il s'agit d'une entreprise qui transfère des milliards de dividendes aux actionnaires de la maison-mère qui dans le même temps prévoit la suppression de 1.050 postes d'ici 2020. C'est le rôle ambigu joué par notre Etat qui est à épingle, il est aussi actionnaire dans la maison-mère et donc quelque part, il pousse à la restructuration pour récolter des dividendes. Donc à ce sujet, je plaiderais plutôt pour que notre majorité et les autorités communales avec les Echevins MR et notre Bourgmestre MR, pour qu'ils relaient notre demande auprès de notre Premier ministre qui est aussi MR et qui a la possibilité d'influer sur les décisions de la maison-mère afin d'éviter la fermeture d'agences et la suppression de postes, d'emploi et de distributeurs de billets. Selon moi, c'est plutôt dans ce sens qu'il faut plaider.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ja Mijnheer de Voorzitter, heel kort, mijn eerste spaarrekening was bij de ALSK, zoals velen onder ons, dat was toen de staatsbank, de veilige plaats waar je je geld kon beleggen, waar u spaargeld kon parkeren. Sindsdien is er toch heel veel veranderd als we zien wat er vandaag gebeurt. Dat is niet meer de bank die ik herken en natuurlijk zit de privatisering er voor een groot stuk in. Ik denk dat we daar zware fouten aan samenleving hebben gemaakt en dat we eigenlijk moeten toegeven dat de privatisering van al die banken niet noodzakelijk tot een betere bank heeft geleid, in tegendeel we hebben ze niet alleen moeten redden een paar jaar geleden, maar bovendien blijkt nu ook nog eens dat de service van die banken eigenlijk ondermaats is en dat die eigenlijk enkel en alleen afgestemd is op waar er een kapitaalcrachtige bevolking is. Ik denk dat dat de realiteit is van deze sluiting. Of we dat nu willen of niet of we nu wijzen naar de gemeentetaksen of niet Ik denk heerlijk gezegd dat de gemeentetaksen er weinig bijgedragen hebben, ik denk dat we heerlijk moeten zijn en toegeven dat het een pure economische afweging is van een privé partner die alleen uit is op een winst maximalisatie en helemaal op geen enkele manier nog denkt aan dienst voor de bevolking. Het is het echte failliet van onze samenleving is dat we gekomen zijn met de situatie waar banken die hun oorsprong ten dienste te staan van de burger nu de facto alleen nog ten dienste staan voor het groot kapitaal. Ik denk niet dat we de gemeente op dat vlak veel schuld kunnen toewijzen, ik heb slechts een vraag en dat is de volgende vraag en dat is wat heeft u precies gedaan om te proberen vermijden dat ze toch weg ging? Heeft u initiatief genomen, bent u langs gegaan, heeft u gesprekken gehad, is er overleg geweest over deze beslissing, wat heeft de gemeente gedaan om dit toch te vermijden?

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre. Non pardon, je vois que Monsieur Van Leeckwyck souhaite prendre la parole.

M. Van Leeckwyck :

Je voulais simplement préciser que je suis tout à fait d'accord avec Madame Tamditi, je trouve qu'elle est intervenue de façon très terre à terre. Par contre, je voulais aussi dire que le MR est désolé et ne trouve pas normal qu'on ferme autant de distributeurs de billets dans le centre. C'est un service qui doit être rendu à tout le monde. On peut aussi se rendre compte que c'est un problème de fond, que même dans des villages, on ferme aussi carrément des agences. Je pense donc que la Commune doit intervenir, qu'elle ne doit pas se laisser faire, mais aussi que les Régions et le fédéral doivent aussi intervenir.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Leeckwyck.
Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Merci Monsieur Demaercke, merci Mesdames et Messieurs les conseillers pour vos questions citoyenne et politiques. Vous pointez le doigt sur un problème important et je sais que nombre de bruxellois restent contre la fermeture des agences bancaires, en plus de la raréfaction des distributeurs de billets de banque. Ce n'est évidemment pas propre à Molenbeek-Saint-Jean, c'est une évolution qui touche toute la région bruxelloise. Le groupe Financité a publié récemment un rapport qui montre la diminution spectaculaire du nombre d'agences ces 10 dernières années, avec une accélération du rythme depuis 2012. Ainsi, en 1995, alors qu'il y avait 16.645 agences en Belgique, aujourd'hui on n'en compte plus que 6.810, dont 428 à Bruxelles. Selon eux, cette tendance à la baisse risque de se poursuivre. De nombreuses banques ont annoncé en 2013 leur intention de fermer des agences dans les années à venir, en avançant plusieurs raisons, notamment la lutte contre l'argent noir, mais la principale raison est la révolution numérique qui permet aux clients de pouvoir effectuer leurs opérations bancaires sur leurs ordinateurs et leurs tablettes. Évidemment, ça ne résout pas les difficultés des gens qui connaissent la fracture numérique et c'est un argument qui ne convient pas à des milliers de clients qui n'ont pas de possibilité de recourir au homebanking.

Monsieur Demaercke, il est inutile, je pense, de faire une enquête sur Facebook, évidemment que tout le monde voudrait disposer d'un distributeur de billets à proximité de son domicile. Toutefois, vous imaginez bien que les banques privées poursuivent une certaine logique et soyons réalistes, moi je ne connais pas d'exemple au niveau local qui puisse influencer les décisions des grandes banques.

La BNP a annoncé son intention de fermer ses distributeurs fin 2014, soit avant que la taxe ne soit remontée par la Commune. Par ailleurs, vous pensez bien que pour ces sociétés, payer 4.000 euros par appareil automatique ou 3.400 par agence bancaire, c'est une goutte d'eau dans leurs dépenses. La justification qui nous a été fournie – c'était il y a deux ans déjà, en 2013 - c'est que BNP Paribas Fortis a décidé la suppression de 150 agences au niveau national. Ce serait dans ce cadre qu'il aurait été également décidé de fusionner - et là je mets évidemment des guillemets - l'agence de Molenbeek avec celle de Midi. Évidemment, nous en convenons tous ici, nous sommes désolés, car cette agence à l'entrée de la chaussée de Gand était fort fréquentée. Au vu des contacts que nous avons eus avec BNP, celle-ci nous a assuré qu'un deuxième distributeur de billets serait aménagé à côté de celui qui est encore en service aujourd'hui. Cela soulagerait donc en partie les gens qui font la file sur le trottoir. Je vous dirais alors, Monsieur Ikazban, qu'il est un petit peu prétentieux de dire qu'une administration communale a la possibilité d'empêcher une banque privée de fermer une agence. C'est mal connaître le secteur bancaire, et cela m'étonne, venant de vous, de s'imaginer qu'en faisant un cadeau fiscal à une banque, par exemple via la diminution d'une taxe, on s'attire ses faveurs pour le maintien des distributeurs d'argent. Nous avons recensé en 2015 à Molenbeek 20 agences bancaires et 58 appareils automatiques, que ce soit pour retirer de l'argent, ses extraits bancaires ou pour effectuer des opérations. J'ai d'ailleurs expliqué, vous le savez, notamment aux médias français, que Molenbeek n'est pas la base arrière du djihadisme. Je le dis à vous aussi, Molenbeek n'est pas un désert économique. Le rôle établi pour 2015 comptabilise un montant de 297.200 euros contre 31.600 en 2014. Il est vrai que certaines communes taxent davantage que Molenbeek ces sociétés bancaires. Il y en a d'autres qui taxent moins, mais quoi qu'il en soit, je peux vous assurer que la Commune n'est pas l'amie des banques. Pour le reste, je ne partage pas votre vision catastrophique et catastrophée d'un quartier du centre de Molenbeek qui serait déserté. En tout cas, je n'ai pas ce sentiment quand je m'y déplace. Au contraire, malgré les événements de ces dernières semaines, la chaussée de Gand est toujours fréquentée et appréciée. Et on peut saluer ici le dynamisme de nos commerçants et l'impulsion donnée par l'association des commerçants qui reste fort présente sur le terrain et

nous persévérons, bien sûr, pour les épauler, pour mieux faire connaître la chaussée de Gand où, on le sait bien, on vient de France et des Pays-Bas. Nous poursuivons les activités, notamment comme les braderies et brocantes en collaboration avec les associations, les illuminations de fin d'année, activités relayées à travers nos publications.

Un mot également sur la poste, j'ai rencontré avec l'échevin de l'Economie des responsables de Bpost suite à la fermeture des agences Cristal Palace et Saintelette. Comme vous le savez, nous avons encore à Molenbeek deux bureaux de poste, un au niveau Osseghem et un autre rue de la Mélopée. D'autres communes sont bien moins loties où il y a plus de difficultés et où n'y a parfois qu'un seul bureau de poste. Nous avons proposé à Bpost d'installer un point poste dans un bâtiment de l'Administration communale afin de garder un service de proximité dans le centre historique. Bpost nous a répondu que deux points poste ont déjà été ouverts, l'un à la chaussée de Gand, l'autre au boulevard Léopold II et nous a assuré qu'une évaluation se fera après quelques mois de fonctionnement. Et si cette évaluation ne s'avérait pas concluante par rapport à ces deux points poste actuels, il nous a été affirmé que l'offre de la Commune serait prise en considération. Sachant que leur difficulté est d'offrir la même qualité de service dans tous leurs points poste, notamment en terme d'ouverture, nous verrons quelles propositions concrètes ils feront. Nous souhaitons donc vraiment cette possibilité d'ouverture d'un point poste dans les bâtiments communaux mais il faut s'adapter en ce qui concerne les horaires, et nous communiquerons les suites de notre projet.

Pour conclure, croyez-moi, Mesdames et Messieurs les conseillers, toutes les personnes ici présentes au conseil communal sont soucieuses de la défense de tous les Molenbeekois et de tous les quartiers. Ce n'est pas, à notre sens, à mon sens, être respectueux que de mettre en doute cette évidence en prétendant que plus personne ne semble se soucier des Molenbeekois. Nous le sommes tous, certainement autant que vous, peut-être seulement avec moins d'arrogance, je vous le concède. Et peut-être que l'Echevin de l'Economie a quelques compléments d'information à donner sur ce dossier.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Madame la Bourgmestre.

Chers collègues, en complément aux éléments qui ont été avancés par Madame la Bourgmestre, je voudrais répondre à Monsieur Van Damme par rapport à ce qui a été entrepris par le service Développement économique sur ce sujet. Je voudrais quand même rappeler que j'ai rencontré quelques responsables de différentes banques qui ont pignon sur rue pour essayer de voir les possibilités de reprise entre autres de cette surface qui a été abandonnée par Fortis. Et tous m'ont affirmé que, depuis quelques années déjà, il y a cinq ou six ans, ils avaient un plan stratégique de redéploiement des agences. Ce qui signifie, en clair, la diminution du nombre des agences au niveau national, et que c'est un phénomène qui se développait au niveau européen. Molenbeek subit évidemment cette politique menée par ces grandes banques et les moyens que nous avons pour les persuader de rester sont évidemment extrêmement limités. Néanmoins, nous avons démarché trois institutions financières pour essayer de les convaincre, en discutant par exemple les prix des loyers, en rappelant que ce bâtiment appartient au Logement Molenbeekois. Et nous avons pour l'instant trois contacts qui sont relativement sérieux, mais sans aucune certitude parce que les autorisations doivent venir de la hiérarchie. Et je crains, en tout cas pour deux des trois, que ce ne soit extrêmement compliqué étant donné que les décisions ont été déjà prises

depuis des années et que, pouvoir obtenir de leur part qu'ils restent à Molenbeek ou qu'ils se réinstallent pour d'autres enseignes bancaires, ce sera relativement difficile. Nous avons parmi les candidats potentiels retenus, une société de transfert d'argent vers l'étranger qui est prête à étudier la possibilité de négocier avec les propriétaires de distributeurs de billets pour essayer de les maintenir en intérieur afin d'éviter les difficultés évoquées par notre collègue Jamal Ikazban. C'est-à-dire que Fortis envisageait effectivement la possibilité d'installer un deuxième distributeur à l'extérieur. Sans aucune certitude, ils ont annoncé qu'ils allaient probablement le faire.

Vous savez très bien que la marge de manœuvre de la Commune, contrairement à ce que j'ai pu entendre à travers certaines interpellations, est égale à zéro vis-à-vis des institutions financières. Oser dire que la Commune a créé un désert économique est quand même un procès d'intention pas très honnête. Je ne vais pas polémiquer là-dessus évidemment, parce que ce qui doit tous nous motiver est l'intérêt des citoyens, c'est de leur permettre d'avoir accès à des liquidités. Il est clair que nous nous dirigeons de plus en plus vers une société où le numérique va prendre le dessus et on ne tient pas nécessairement compte de cette problématique de la fracture numérique. Nous avons des pans entiers de la population qui n'ont pas accès aux moyens informatiques, au PC banking pour pouvoir faire des transactions chez eux. Il y a là donc un véritable problème. Et je crois qu'au niveau politique - et ça concerne toutes les formations politiques à tous les niveaux de pouvoir et plus particulièrement le niveau fédéral bien évidemment -, on devrait pouvoir entamer une réflexion et éventuellement des négociations avec les institutions financières pour trouver de nouveaux moyens à même de permettre aux citoyens qui n'ont pas accès à l'informatique de pouvoir accéder aux liquidités.

Merci de votre attention.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Demaercke.

M. Demaercke :

Je sais bien que l'augmentation des taxes n'est pas la cause de la fermeture. Ce que j'ai dit n'est pas de suggérer qu'il faut convaincre les banques pour ouvrir plus de distributeurs de billets. La Commune reste donc sur sa position qui est de maintenir les taxes à 4.000 € et je voudrais bien savoir si ça vaut la peine et combien cela rapporte. Vous voulez être au niveau des autres, et j'ai lu dans la presse que les deuxièmes résidences et les résidences d'étudiants sont à zéro euro à Molenbeek alors que le taux est plus haut dans d'autres communes. Pourquoi alors ne pas augmenter ici et diminuer les taxes sur les distributeurs ?

M. le Président :

Merci Monsieur Demaercke.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

J'avoue que je suis très déçu par une partie des réponses qui ont été données, sauf pour l'Echevin qui a été, lui, un peu plus honnête dans sa réponse - une fois n'est pas coutume !

M. l'Echevin El Khannouss :

... C'est extraordinaire !

M. Ikazban :

... Mais je suis très déçu par la réponse de Madame la Bourgmestre. Je vais vous dire pourquoi, parce qu'elle a passé presque une demi-heure à nous expliquer pourquoi la poste et les banques s'en vont, ça on le sait, les habitants aussi. Ce que nous voulons, c'est des réponses à nos questions, à savoir ce que vous faites concrètement pour que les populations les plus fragilisées de certains quartiers ne subissent pas de plein fouet ces décisions, décisions qui ne sont pas de votre fait. Mais je persiste à dire que depuis que vous êtes là, depuis décembre 2012, économiquement parlant, on est en train de créer un désert économique. Ce que je vous reproche n'est pas la fermeture des banques et postes, pas la disparition des distributeurs de billets, mais le fait de ne pas réagir face à la situation où il convient de s'inquiéter et je n'ai pas l'impression que c'est ce que vous faites. Je sais que vous n'avez pas de baguette magique et que vous n'avez pas prise sur les multinationales. Mais j'ai eu une discussion, il y a quinze ans, avec le directeur de l'époque de l'agence Fortis. Et il m'a dit que Fortis de Molenbeek-Saint-Jean est l'une des banques qui engrange le plus de prêts hypothécaires à Bruxelles et qu'en même temps elle est dans une commune où il y avait le moins de problèmes de remboursement. A l'échelle de l'histoire, ce n'est pas grand-chose, quinze ou vingt ans. Donc, dire que ces quartiers ne sont pas intéressants économiquement n'est pas suffisant, il n'y a pas que ça, ce n'est pas la seule raison. Alors que le MR est en place et que son ADN économique est la défense des commerçants et du développement, en tout cas en théorie, car en pratique, on voit qu'on va vers le désert. Nous sommes des défenseurs de Molenbeek autant que vous, Madame, surtout dans les circonstances actuelles. Il y a des banques qui ferment et des distributeurs aménagés sans aucun respect pour la population, et là, l'Echevin l'a confirmé. Et j'espère que ce que vous êtes en train de faire va peut-être aboutir à quelque chose. Et quand vous dites que vous êtes impuissants, ce n'est pas tout à fait vrai. Je vais vous donner deux exemples. Il y a quelques années, le bureau de poste de la chaussée de Gand allait déjà fermer. Et je me souviens d'une interpellation citoyenne menée par le PTB qui n'était pas représenté au conseil communal, soutenu par Ecolo qui était dans l'opposition. Et à l'époque, le Bourgmestre en place a pris des contacts, a pris ses grands sabots, il a peut-être des sabots plus grands que les vôtres, et a été voir les responsables de la poste et défendu les habitants de cette commune. Et le bureau de poste est resté à sa place. Et on peut comparer avec ces dernières années depuis que vous êtes en place. Autre exemple, vous nous dites de donner des solutions s'il y en a, je vous en ai donné une. Chaussée de Gand, en face du Panorama, il y a une banque qui a reçu en location un local des Propriétés communales conditionnée à l'ouverture d'un guichet. Vous avez aujourd'hui des hôtels qui se développent dans la commune. Et vous pouvez très bien demander aux exploitants de favoriser l'ouverture de guichets à l'intérieur ou à l'extérieur, pour que les habitants de la commune, pas seulement les clients de l'hôtel, puissent les utiliser. Vous devez faire preuve d'imagination. On va bientôt avoir des antennes décentralisées de l'Administration communale, encore un héritage du passé. On pourrait très bien avoir des points postes puisqu'on est là pour rendre des services à la population. Donc, Madame la Bourgmestre, ne nous faites pas dire ce qu'on n'a pas dit, on ne vous reproche pas la fermeture des banques, on vous demande simplement d'être un peu plus active, un peu plus proactive. Et je pense que c'est possible en faisant un peu plus preuve d'imagination. Aujourd'hui on a voulu avoir des réponses et on n'en a pas vraiment eues. Vous nous avez donné les raisons qui font que

les banques et la poste partent, ce ne sont pas vraiment des réponses concrètes. Je pense que le représentant des habitants ici présent va avoir du mal à donner une réponse à tous les signataires de l'interpellation.

Je vais conclure sur ce qu'a dit le représentant du MR au Conseil communal. C'est très symptomatique, c'est très significatif. Il a dit que le MR est désolé. Mais, vous savez, les Molenbeekoïses sont aussi désolés. Mais ils ont besoin d'avoir des mandataires qui ne soient pas seulement désolés, mais qui soient actifs, proactifs pour leurs habitants.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

J'allais presque vous croire. Sauf quand vous dites qu'une commune a peu de leviers par rapport aux multinationales, car il y a un exemple où vos partis ont voté la libéralisation et la privatisation, augmentant la part du privé, allant même jusqu'à garantir la diminution des services là où ce n'est commercialement pas intéressant. Vous en êtes la cause, on vous a prévenus de ce qui allait se passer quand ces banques ont été privatisées. Et maintenant on s'étonne ! Je suis content que mon collègue Jeff Van Damme du SP.A ait reconnu que sa formation s'est trompée dans les années 80 et j'espère que le PS en fera de même aussi. Mais si on reconnaît qu'on s'est trompé, il faudrait prendre conscience de la nécessité d'une banque publique dont le pays a besoin. Et j'aimerais bien que la Commune aille dans le sens d'une banque publique, comme la CGER à l'époque dont la moitié des prêts étaient destinés à la construction de logements sociaux en Belgique.

Vous n'avez pas répondu à la question de savoir le point de vue de la majorité quand le privé, les multinationales abandonnent certaines régions et sur la nécessité alors d'un service public pour prendre le relais. Vous dites qu'on ne sait rien faire et que vous déconseillez la mise en place dans certains magasins, de distributeurs, pour des raisons de sécurité. J'ai proposé qu'on installe des distributeurs dans des bâtiments de la Commune et je vois que même Monsieur Ikazban est d'accord avec ça. Pourquoi ne ferait-on pas ça, car elle a encore des possibilités pour peu qu'elle soit audacieuse. Il y a des villes en Espagne qui ont créé des banques coopératives. Il n'est donc pas inimaginable qu'une Région crée une banque publique. J'aimerais donc avoir des réponses sur deux questions précises. Pourquoi la Commune ne prend pas position par rapport à ce débat et pourquoi n'installe-t-elle pas de distributeurs de billets dans les bâtiments communaux ?

Merci.

M. le Président :

Merci beaucoup, l'incident est clos.

Mijnheer Demarcke, dank u voor uw burger interpellatie en u ziet dat het ontwerp hier heel belangrijk voor de gemeenteraadsleden is.

M. le Président :

Nous reprenons le cours du conseil communal. Avant de céder la parole à Madame Bastin, je voudrais demander l'introduction en urgence d'un point concernant l'Urbanisme suite aux sections réunies.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Concernant le point d'urgence - on ne va certainement pas le refuser -, mais l'Echevin Mahy a dit en sections réunies qu'il allait informer les chefs de groupes de cette mise en urgence du point et, apparemment, Jamal Ikazban n'en a pas été informé.

M. le Président :

Il a été mis dans le BO, dans les points du Collège. J'ai vu passer une communication où il est demandé d'en informer les conseillers communaux.

Mme Piquard :

On n'a pas dit qu'on le refusait. C'est pour le principe, quand on dit qu'on va téléphoner aux chefs de groupes, il faut quand même le faire...

M. le Président :

Merci Madame Piquard. Je n'étais pas à la section réunie, donc j'ignorais le point. Merci. Pas de souci.

Je propose qu'on fasse l'interruption après les questions d'actualité.

Le Conseil vote l'urgence, à l'unanimité, l'ajout du point suivant ne figurant pas à l'ordre du jour de la séance :

De Raad stemt de dringendheid eenparig voor de toevoeging van de volgende punt die niet aan de dagorde van de zitting verschijnt :

13. Urbanisme - Modification du plan particulier d'affectation du sol relatif à la zone comprise entre le boulevard Louis Mettwie, le boulevard Edmond Machtens, la rue de la Belle-au-Bois-Dormant et l'avenue du Scheutbosch à 1080 Molenbeek-Saint-Jean. (PPAS 6d MOD bis) - Approbation de l'avant-projet et mise à l'enquête.

Stedenbouw - Wijziging van het bijzonder bestemmingsplan betreffende de zone begrepen tussen de Louis Mettwielaan, de Edmond Machtenslaan, de en de te 1080 Sint-Jans-Molenbeek. (BBP 6d Mod bis) - Goedkeuring van het voorontwerp en onderwerping aan openbaar onderzoek.

M. le Président :

On va faire cinq minutes de pause de telle façon que vous puissiez vous concerter pour qu'on sache qui fait quoi parce qu'il y a plusieurs personnes qui interviennent sur le même sujet et que vous puissiez, par rapport aux titres des interpellations, vérifier si elles s'y trouvent toutes parce qu'elles ont été rentrées ce matin.

Avant cela, je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Un petit conseil que je voudrais adresser à tous, en partie en lien avec l'actualité. Madame la Bourgmestre, Messieurs les Echevins, mes collègues conseillers et peut-être les gens de la salle, je voudrais bien vous conseiller d'aller voir un film absolument extraordinaire qui s'appelle « *Demain* ». Le titre dit déjà ce que ça va être. C'est un film où un documentaire particulièrement bien réalisé. Nous qui sommes des politiques, nous devrions absolument voir ce film. Pourquoi ? Parce qu'il parle de ce qu'il va y avoir comme problèmes dans vingt ans, et vingt ans, c'est à notre porte. Parce que nous sommes responsables dans toute une série de secteurs. Et ça aborde l'enseignement, les finances, les énergies durables, tout ce qui concerne les citoyens. C'est vraiment proche de nos problèmes. Et figurez-vous qu'après l'avoir vu, je me suis dit que finalement, nous devrions nous réunir en tant que politiciens sur des sujets aussi essentiels et que, au lieu de discuter sur des choses qui sont moins importantes, nous ferions mieux de nous mettre tous autour de la table et de penser aux projets que nous pourrions mener ensemble en direction du citoyen. C'est la première fois aussi que je vois tout le monde applaudir debout à la fin de la projection. Je vous conseille vraiment d'aller voir ce film et vous verrez pourquoi. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

*La séance est interrompue 5 minutes.
De zitting wordt voor 5 minuten geschorst.*

M. le Président :

Je rouvre la séance, merci.

Donc, si j'ai bien compris les informations parcellaires qui me sont transmises, il y a la question d'actualité de Monsieur Van Damme relative au plan de radicalisme, puis la question d'actualité de Monsieur De Block concernant le ministre Jambon...

Mme la Bourgmestre :

...Non...

M. le Président :

Je récapitule et je suis dans la bonne direction. Il y a la question de Monsieur Van Damme concernant le plan de Madame la Bourgmestre contre le radicalisme. C'est la première question d'actualité et que vous maintenez telle quelle. Ensuite la deuxième question d'actualité est introduite par Monsieur De Block concernant le plan « Bruxelles » du ministre Jambon, question, a-t-il dit, qu'il maintenait. Donc, il ne posera pas sa question sur les incidents de la gare de l'Ouest. Il y a ensuite la question de Monsieur Ikazban relative aux déclarations de Monsieur Jambon...

Mme la Bourgmestre :

... Ensuite, il y a la question de Monsieur Vossaert relative au plan communal de lutte contre la radicalisation...

M. le Président :

...Madame la Bourgmestre, ne tenez pas compte de votre mail qui n'est pas dans l'ordre du Conseil. L'ordre du Conseil me donne bien, en 4, la question de Monsieur Ikazban sur la déclaration du ministre Jambon.

Donc, ma question est de dire: allez-vous poser votre question immédiatement après Monsieur De Block et nous aurons la réponse de Madame la Bourgmestre par après, ou bien avez-vous convenu qu'il s'agit de sujets différents ? J'ai également Monsieur Ait Jeddig qui vient après vous sur le même sujet. Donc je souhaite savoir si vous allez tous les trois intervenir l'un derrière l'autre, et Madame la Bourgmestre ou la personne qui souhaite répondre, répondra. Ou bien, vous avez contrôlé ce que vous aviez dans les questions ou dans les remarques et vous le voulez d'une façon indépendante ? Mais si on a répondu une première fois, on ne répondra pas une deuxième fois.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Simplement, pour être clair, ma question d'actualité porte sur les propos stigmatisants du ministre Jambon à l'égard des Musulmans, *punt aan de lijn*. Et je n'interroge pas par rapport au plan de Molenbeek, puisque Madame la Bourgmestre a promis d'y revenir.

M. le Président :

Ok, Monsieur Ait Jeddig, la même chose ? Parfait.

Mijnheer De Block, hetzelfde ?

M. Ikazban :

Donc, il enlève une question...

M. le Président :

Oui, il retire celle sur la chaussée de Gand. Donc, après il y a la question de Monsieur Vossaert sur le plan communal de lutte contre la radicalisation qui se rattache également au plan de Madame la Bourgmestre contre le radicalisme et au plan « Bruxelles » du ministre Jambon ? C'est l'un dans l'autre, ok ?

Alors on fait comme ça. On va commencer par Monsieur Van Damme avec la première question d'actualité qui a été rentrée concernant le plan de Madame la Bourgmestre contre le radicalisme. Merci.

Question d'actualité posée par Monsieur Van Damme, conseiller communal SP.A, relative au plan de Madame la Bourgmestre contre le radicalisme.
Actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer Van Damme, gemeenteraadslid SP.A, betreffende het plan van Mevrouw de Burgemeester tegen het radicalisme.

Dhr. Van Damme :

Monsieur le Président, chers collègues, nous avons déjà discuté sur la terreur, les attaques des mois passés et le lien avec Molenbeek. Discutons aujourd'hui des solutions à la radicalisation. Le ministre Jambon, le ministre de l'Intérieur avec qui vous êtes dans la

majorité au niveau fédéral - vous êtes d'ailleurs vice-présidente de la Chambre, je suppose donc que vous le connaissez bien - a déjà annoncé depuis quelques mois un plan de lutte contre la radicalisation pour les communes le long du canal, et donc spécialement Molenbeek. Aujourd'hui, on n'a toujours rien vu, on a vu des annonces, on a vu de la stigmatisation, mon collègue Jamal en parlera. Des annonces, mais rien de concret, sauf un refus de prévoir plus de policiers, sauf un retrait de subsides au Foyer par un ministre NVA aussi et sauf un retrait de subsides à l'Atelier Groot Eiland, économie sociale, là aussi par un ministre NVA. Ce sont là les actes sur le terrain que votre partenaire au gouvernement a posés jusqu'aujourd'hui, c'est-à-dire de la stigmatisation, du retrait de subsides, un refus d'aide, mais pas encore de plan concret pour Molenbeek. Donc, apparemment, on doit quand même constater que le MR a fort peu d'influence sur son partenaire au fédéral, premier constat. Au niveau de la Commune, vous aviez annoncé aussi un plan de lutte contre la radicalisation dont nous avons eu quelques échos dans la presse. Mais on aimerait, en tant que conseillers communaux, que vous veniez le défendre ici aussi. Donc je suis très étonné que vous en parliez dans la presse et que vous ne dites rien ici. J'ai donc trois questions pour lesquelles vous pouvez répondre par oui ou non et une quatrième question qui demande une réponse plus étendue. Première question, est-ce qu'on peut avoir une copie de votre plan ? Deuxième question, est-ce qu'on peut avoir un débat sur base des documents qu'on aura reçus de votre part sur votre plan à la prochaine séance du conseil communal ? Troisième question, est-ce que vous vous êtes concertée avec le fédéral, oui ou non ? La quatrième question, point le plus important, quelles sont les mesures de fond contenues dans ce plan de lutte contre la radicalisation ? Et j'espère vraiment que vous allez répondre avec beaucoup de détails et que vous allez prendre votre temps pour nous expliquer ce que vous allez faire, parce que ce n'est pas quelque chose qu'on aimerait lire dans la presse mais qu'on veut voir sur le terrain et entendre ici au conseil communal.

Merci.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur De Block, sur le même sujet.

M. De Block :

Ma réflexion vient suite aux dernières déclarations du ministre Jambon. Et ce qui m'a surpris, c'est que ça fait deux mois qu'on essaye de comprendre ses intentions après avoir lancé des choses dans la presse. Et j'ai l'impression qu'après, il fait marche arrière. Je suis content de voir la Bourgmestre réagir par rapport à certains de ses propos. Mais j'attends une réponse de la Bourgmestre sur des propos récents du ministre visant toute une communauté. Je vous ai posé la question en sections réunies sur la discussion par rapport au plan de lutte contre la radicalisation. Qui fait le lien entre le fédéral et la Commune, qui est capable de l'informer de la réalité du terrain et, surtout, quelle est l'implication du conseil communal et quel est son rôle ? J'ai bien aimé l'intervention de Madame Bastin disant qu'on devrait avoir plus de débats ici. Or on ne fait que demander ce débat depuis un mois et demi. J'ai l'impression que le seul endroit où l'on ne discute pas de ce plan qui va avoir un impact sur Molenbeek est justement Molenbeek. Je veux donc savoir qui est en charge des négociations et je voudrais avoir la confirmation, que vous aviez promis de revenir vers le conseil en janvier sur le plan de lutte contre la radicalisation et le volet prévention. Je vois qu'il y a une convention avec la LES, mais je ne vois pas le mot radicalisation. Les promesses non tenues continueront-elles en février, ou alors on ne saura toujours pas ce qu'on va faire à Molenbeek ? Et, surtout, est-ce qu'on viendra avec des faits accomplis et

est-ce que le conseil communal peut réellement débattre et influencer sur les principes et les orientations de ce plan ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Comme les autres collègues, nous avons pris connaissance, encore une fois dans la presse, des mesures envisagées et décisions prises par le collège. Dans des dossiers aussi importants, on avait fait la même remarque quand on avait abordé la situation financière de la Commune, à savoir que les membres de ce conseil souhaitent être associés à l'élaboration d'un plan ou même de pouvoir apporter leurs idées et propositions constructives. J'ai toujours demandé, avant même qu'on élabore un plan, une évaluation des outils qui puisse nous donner une meilleure vue pour mettre en place, ensuite, après le diagnostic, les mesures nécessaires. Ça c'est ma première remarque sur la forme et je regrette le mode opératoire qui a été choisi dans la communication par la majorité. Et j'espère de ce point de vue que le plan ne sera pas un énième coup de communication sur des mesures avec un catalogue d'intentions. Et, j'aimerais à ce propos, savoir où en est l'échange de bonnes pratiques et la collaboration qui avait été envisagée avec la commune de Malines, entre les zones de police respectives. Je n'ai toujours pas eu de retour sur cette initiative.

Concernant ce plan, je pense qu'il est bon d'en avoir un au niveau local, ce que j'avais demandé plusieurs fois. Il ne faut pas laisser les clés de la Commune au fédéral. Car, à travers les différentes déclarations du ministre de l'Intérieur, il démontre clairement qu'il ne veut pas du bien à Molenbeek, qu'il n'arrête pas de critiquer en critiquant sa gestion, ses habitants. J'ai plus l'impression que nous sommes les meilleurs ambassadeurs et, à travers vous Madame la Bourgmestre, vous avez ici un vrai levier avec nos outils. Donc, s'il y a une demande à faire au fédéral, on doit tenir compte de la véritable concertation et des problèmes de terrain dont notamment les zones de police qui manquent cruellement d'effectifs. Et là, je pense que vous êtes bien placée pour faire la demande et, de mon côté, nous allons sans problème appuyer cette demande, de sorte à avoir un cadre rempli au niveau de notre zone de police, car une police de proximité est une des solutions, je pense, pour pouvoir lutter contre cette forme de radicalisme.

Par rapport au plan, je pense que des questions se posent sur la manière dont il a été déjà élaboré, avec quelle concertation, avec les acteurs de terrain comme les écoles, les asbl, la Maison de jeunes, la LES ? J'ai parlé des élus locaux qui n'ont pas été associés, mais j'espère que les acteurs de terrain ont été associés à l'élaboration de ce plan. Et est-ce que vous avez évalué l'impact budgétaire de l'application de ce plan et est-ce qu'il est prévu une évaluation à court ou moyen terme des initiatives prévues dans ce plan ? C'étaient là toutes mes questions par rapport à cette problématique.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Mesdames et Messieurs les membres de notre assemblée, c'est vrai que la question du radicalisme se pose évidemment avec beaucoup d'acuité depuis les terribles événements du 13 novembre qui nous ont profondément choqués, nous, les Molenbeekois, parce que c'est un drame qui s'est passé à Paris et que des individus qui ont participé à ces attentats étaient originaires de notre commune qui a été donc mise sous le feu de l'actualité et des critiques pendant un certain nombre de semaines. Et on peut se poser la question de savoir si c'est terminé aujourd'hui et les dernières informations ne nous rassurent pas à cet égard.

Il est important de revenir justement sur la situation que la commune a vécue après les événements du 13 novembre qui ont fait réagir tous les niveaux de pouvoir, toutes les autorités publiques, à savoir le fédéral via la Justice et le ministère de l'Intérieur, la Région de Bruxelles-Capitale - qui est aussi directement concernée parce que le radicalisme ne concerne pas que la commune de Molenbeek, c'est un phénomène qui touche en région bruxelloise plusieurs quartiers de différentes communes -, et aussi, nous, en tant que Molenbeekois qui nous nous interrogeons sur la façon de réagir par rapport à ces événements qui nous touchent directement dans notre vie de citoyens. On a annoncé plusieurs plans. Il y a d'abord le plan qui est développé par le fédéral. Ce plan n'a pas encore été communiqué. Le ministre de l'Intérieur s'est engagé à le présenter avant la fin du mois de janvier. Donc, très probablement, ce plan sera annoncé dans les jours qui viennent. Moi, en tant que Bourgmestre, je n'ai pas d'informations mais ce plan a fait et fait l'objet de discussions. A l'initiative du ministère de l'Intérieur, plusieurs zones de police sont concernées, à savoir la zone de police de Vilvoorde-Mechelen puisque Vilvoorde sera concernée par le plan fédéral, la zone de Bruxelles-Ouest pour les communes de Molenbeek et Koekelberg, la zone Nord pour la commune de Schaerbeek, la zone Midi pour les communes d'Anderlecht et Saint-Gilles et la zone Bruxelles-Ixelles pour Laeken. Le ministre de l'Intérieur a mis en place une concertation afin de développer un plan qui va renforcer les dispositifs existants de lutte contre la criminalité ayant un lien avec le radicalisme terroriste. Le ministre de l'Intérieur a présenté ce plan comme le plan Canal puisque cette problématique va évidemment bien au-delà de Molenbeek. Sont invités à ces réunions les chefs de corps des différentes zones, les représentants des parquets concernés, à savoir Bruxelles et Hall-Vilvoorde, la police fédérale, les cabinets des ministres de l'Intérieur et de la Justice. Donc, les Bourgmestres n'ont pas été conviés à ce jour à participer à ces réunions. Et c'est pour ça, Monsieur De Block, quand vous m'avez posé la question ce lundi, que je vous ai dit que j'étais informée par le chef de corps des discussions qui se tiennent au fédéral mais qu'elle se font en lien avec les chefs de zone et non pas avec les Bourgmestres des communes concernées. Nous pouvons supposer que cette concertation avec les Bourgmestres se fera très prochainement, avant la présentation du plan.

En ce qui concerne le plan communal, nous l'avons élaboré rapidement au mois de décembre parce que justement la Commune, le collège des Bourgmestre et Echevins a voulu montrer que nous n'étions pas au balcon, que nous ne nous croisions pas les bras face au radicalisme qui nous a touchés directement. La Commune ne doit pas attendre le résultat des discussions qui sont en cours au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale et au niveau du fédéral, mais elle-même devait présenter son plan de lutte contre la radicalisation, avec les moyens dont nous disposons. Et c'est important d'avoir élaboré et présenté ce plan parce que nous voulons justement que tant le fédéral que la Région s'inspirent des propositions qui y sont faites dans le cadre du plan de lutte qui sera mis sur pied. Il faudra nécessairement une collaboration entre le niveau fédéral, la Région de Bruxelles-Capitale et les Communes concernées pour pouvoir lutter contre la radicalisation, puisque nous savons que l'approche que nous devons avoir n'est pas uniquement sécuritaire, pas uniquement préventive ou administrative. C'est vraiment une approche intégrée globale que nous devons avoir pour lutter contre ce phénomène de radicalisation. Il

était donc important que nous, Commune, montrions notre détermination à lutter contre le radicalisme. Nous avons notre police, nos services communaux, notre CPAS, nous avons nos associations et ce, pour travailler ensemble contre la radicalisation. Et, avec les travailleurs de la Commune, notamment le Fonctionnaire de prévention, avec le porteur de projet contre la radicalisation violente, avec les services communaux, que ce soit le juriste de la Commune ou les services du Logement, du Cadastre, des Taxes, nous avons élaboré un plan communal de lutte contre la radicalisation. Et, moi, je pense que c'est un plus pour la Commune que ce plan ait été préparé et que nous l'ayons présenté. Je pense qu'il aurait été difficile de rester les bras croisés, de ne pas réagir par rapport aux événements. Non, nous avons notre expérience, nous avons notre volonté, nous avons nos outils aussi pour lutter contre la radicalisation et nous souhaitons le soutien du fédéral et de la Région pour justement renforcer ce plan communal.

Ce plan a été transmis aussi bien à la Région qu'au fédéral pour qu'ils puissent, nous l'espérons, en prendre des éléments et les intégrer dans leur programme de lutte contre le radicalisme. Nous avons eu rapidement après ces événements une section réunie où le chef de corps de la zone est venu présenter toutes les mesures de police qui avaient été prises en matière de lutte contre la radicalisation, comment la police a réagi suite aux événements que nous avons connus depuis janvier 2015 avec la fusillade de Verviers. Vous savez, les services de la Commune sont également intervenus pour nous présenter les actions qui ont été entreprises pour assurer le service après les événements du 13 novembre. La Cellule pédagogique, l'Instruction publique étaient intervenus pour expliquer comment on s'était organisés au niveau des écoles, après les événements de Paris. Il y a eu beaucoup de questions lors de cette section réunie qui a duré plusieurs heures parce que justement il y avait un grand intérêt pour le sujet. Il a été décidé au cours de cette séance de revenir - car c'était une première étape - faire un état des lieux sur la manière dont cela a été appréhendé en 2015 par rapport à ces événements dramatiques, voir comment la Commune avait réagi, quelles étaient les propositions que nous faisons pour le futur par rapport à la Commune, par rapport à l'Instruction publique. Il est prévu une deuxième section réunie pour présenter la lutte contre le radicalisme à travers les outils de la prévention, ce sera le 22 février prochain. A cette occasion, nous pourrons parler plus amplement également du plan réfléchi au niveau communal et qui a été envoyé au fédéral et à la Région, montrant ainsi que Molenbeek a également son programme. Il fallait le faire très rapidement et nous l'avons fait avec les acteurs concernés, expérimentés, par rapport à cette problématique. Le Collège décide d'élaborer ce plan qu'il a ensuite transmis au fédéral et à la Région. Et évidemment, ce plan pour être avalisé, devra être présenté aux membres du conseil communal. La difficulté, c'est que dans ce plan, nous demandons évidemment le soutien du fédéral, nous demandons le soutien de la Région pour le réaliser. Donc, il est important de connaître exactement les moyens dont nous allons disposer pour pouvoir agir concrètement à travers ce plan. Moi, je ne souhaite pas présenter un plan dont certains aspects ne pourraient pas être mis en œuvre parce que nous n'avons pas aujourd'hui ou demain les moyens nécessaires, notamment les moyens en termes de ressources humaines et les moyens financiers pour agir.

Mais je peux vous présenter évidemment l'approche de ce plan à travers ses axes principaux. Comme je l'ai dit, le premier axe est la sécurité. Nous avons demandé - et vous l'avez certainement appris par les médias - un renfort de policiers au niveau de la zone de Bruxelles-Ouest. On sait que le cadre n'est pas rempli et nous devons avoir plus de policiers, notamment des policiers de proximité qui soient bien présents dans les quartiers, ça nous semble essentiel. C'est une première demande que nous avons faite au niveau du fédéral.

Le second axe est une approche réglementaire qui doit impliquer l'ensemble des services communaux comme l'Urbanisme, la cellule Socio-économique, les Taxes, le Contentieux, le service des Amendes administratives, pour véritablement avoir une approche

précise concernant des situations problématiques qui se développent ou se développeraient dans notre commune.

Le troisième axe que nous défendons, est celui d'une approche sociétale et préventive incluant un réseau le plus large possible d'acteurs opérant avec les jeunes, avec notamment les services Jeunesse, Instruction publique, Prévention, les associations, avec le Fonctionnaire de prévention, avec l'agent porteur de projet contre la radicalisation. Evidemment, nous avons comme objectif de cerner l'ampleur des phénomènes de radicalisation dans la commune, de lutter contre ses supports, les prédicateurs, les médias sociaux. Enfin, nous voulons aussi à travers l'approche sociétale et préventive mener des actions pour assurer l'accompagnement des returnees. A côté du suivi judiciaire des returnees, il est nécessaire d'assurer un accompagnement psychosocial. L'accompagnement des familles est également extrêmement important. Car des familles sont en désespérance par rapport à la situation vécue par des proches. Donc, nous devons être proches des jeunes qui sont en voie de radicalisation et les accompagner tant au niveau de l'insertion socioprofessionnelle que de l'aspect de l'identité. Nous voulons évidemment une prévention générale à l'intention des jeunes Molenbeekois et nous voulons aussi former et sensibiliser tous les acteurs de la commune, comme les équipes de terrain, mais aussi les acteurs de l'éducation dans nos écoles communales, dans nos services communaux. Il est extrêmement important que ces fonctionnaires soient préparés à pouvoir aborder la question du radicalisme.

Nous voulons aussi créer des relais et des collaborations avec les associations de parents qui sont actives sur le terrain et développer l'information, la collaboration et la communication autour de ce phénomène de radicalisation, de sorte que tous les citoyens soient concernés et qu'on puisse briser ainsi certains tabous existants et en lien avec le phénomène de radicalisme.

C'est un programme que nous considérons comme ambitieux...

M. De Block :

... On peut l'avoir ?

Mme la Bourgmestre :

... Oui, il vous sera communiqué et discuté. C'est un plan que nous avons élaboré et communiqué à la Région et au fédéral pour avoir justement un soutien d'eux.

M. le Président :

Monsieur De Block, vous voulez bien laisser terminer Madame la Bourgmestre ?

Mme la Bourgmestre :

... Nous attendons qu'ils répondent à notre projet. Et quand nous aurons du concret, je pense que ce sera la meilleure façon d'en parler pour voir la manière dont nous pouvons le mettre en œuvre. A ce jour, au niveau du fédéral, de l'Intérieur, il y a une enveloppe de 150.000 euros qui a été attribuée à Molenbeek. Je précise que ce montant avait été prévu pour la Commune avant les événements du 13 novembre et il nous permet de mettre en œuvre des projets de sensibilisation et d'information. Si d'autres moyens, les moyens demandés, devaient nous être octroyés par le fédéral ou la Région, cela permettra évidemment de renforcer le plan communal. En ce qui concerne la Région, la problématique

de la radicalisation est traitée en priorité grâce aux subsides du plan local de prévention et de proximité 2016-2019 qui est en cours d'élaboration en collaboration avec notre Région.

Ce sont-là les éléments que je souhaitais vous apporter dans le cadre de cette interpellation. Après cette première section réunie de décembre, il y aura une deuxième dans le courant du mois de février. Le problème est évidemment d'une telle ampleur, il nous concerne tous, que ce n'est pas uniquement à travers des sections réunies que nous pourrions avancer sur ce dossier. Mais je pense que pour faire un travail sérieux, il est important que, au niveau de la commune, nous puissions véritablement traiter ces questions dans un premier temps en sections réunies avec tous les membres de l'assemblée.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Monsieur De Block, si vous continuez, vous n'aurez plus la parole. Madame la Bourgmestre a fini son intervention, vous avez chacun une minute pour réagir. On commence par Monsieur Van Damme. Merci.

Dhr. Van Damme :

Monsieur le Président, je crois que vu le temps qu'a pris Madame la Bourgmestre, un peu plus de temps qu'une minute...

M. le Président :

Non, une minute, comme prévu !

M. Van Damme :

Ce plan de lutte contre la radicalisation est apparemment un plan fantôme parce qu'il a été communiqué à la presse, au niveau fédéral, au niveau régional, mais pas au conseil communal. Or, il est dit dans la Loi communale que l'organe souverain, c'est nous. J'ai posé quatre questions. Un, est-ce qu'on peut avoir une copie de votre plan ? La réponse est non. Est-ce qu'on peut avoir un débat ici ? La réponse est non. Est-ce que vous avez discuté avec le fédéral ? Non, parce que vous n'avez pas été invitée. On n'a rien du contenu de votre plan. Franchement, vous ridiculisez le conseil communal et la commune tout entière et sa population. C'est scandaleux, j'ai honte en votre lieu et place !

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

En décembre, on nous chante la chanson « on est tous pour Molenbeek », disant qu'on est tous impliqués dans ce combat. Or, les seuls à ne pas être impliqués, c'est nous, les gens élus par la population pour justement débattre de la politique molenbeekoise. On est bons à avaliser, c'est tout. Moi, j'aimerais bien en discuter et je suis sûr qu'il y a plusieurs personnes élues qui aimeraient débattre et décider. Vous pouvez bien dire qu'on veut plus de policiers et je vous demande pour faire quoi. Vous parlez de réglementation, mais pour faire quoi. Si Jambon parle dans le sens où toute une communauté est suspecte, alors je

veux entendre vous dire quels sont les principes qui sont à la base de votre plan et j'espère qu'ils sont différents de ceux de Jambon. On n'en a pas discuté et vous allez venir avec un plan dans lequel on ne peut rien dire.

Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Oui, on peut être insatisfaits des réponses apportées aujourd'hui. On peut s'entendre sur les objectifs, mais effectivement le message qui est adressé aujourd'hui est peut-être un coup de communication, vous n'avez rien fait d'autre, il n'y a pas de fond dans vos demandes. La seule chose que je peux vous dire est que, sur votre première priorité qui est de demander plus d'effectifs au fédéral, je n'ai pas de problème. Puisque le Conseil communal peut se réunir sur cette question, je vous propose d'adopter tous ensemble une motion demandant un renfort d'effectifs au niveau de notre zone de police; ça c'est une demande concrète qu'on pourrait porter ensemble.

Ma deuxième remarque, ce que je trouve très grave, c'est que le fédéral n'a pas la même vision que nous par rapport aux réalités du terrain et à ce qu'il faut pour les Molenbeekoïses, ainsi que pour renforcer la sécurité et améliorer les choses. Je pense que le message que vous adressez est de dire qu'on dépend du fédéral et de la Région. Et nous, quels sont nos leviers ? Je pense que là, vous aviez ce rôle pour mettre en place avec nos outils des propositions qu'on aurait pu débattre ensemble. Et je regrette véritablement qu'on n'ait pas associé tous les membres du conseil communal à l'élaboration de ce plan. Je termine en disant que ce qui est encore plus grave, c'est que dans le contenu que vous venez de proposer, il y a quand même des constats qui ont été posés non pas il y a deux ou trois mois, mais il y a plus d'un an. Quand il y a eu les attentats contre « Charlie Hebdo », on avait parlé de toutes ces mesures qu'il fallait prendre à court et moyen terme. Et aujourd'hui, je constate qu'on a pris énormément de temps, énormément de retard dans l'élaboration de mesures qui pourraient enfin permettre à notre population de vivre en sécurité, en toute quiétude.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Nous passons aux questions d'actualité suivantes et je commence par Monsieur Ikazban.

Question posée par Monsieur Ikazban, conseiller communal PS, relative aux déclarations du ministre de l'Intérieur Jambon.

Vraag gesteld door Mijnheer Ikazban, gemeenteraadslid PS, betreffende de verklaringen van de minister van de binnenlandse zaken Jambon.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Mes collègues comprendront pourquoi je n'ai pas posé de question d'actualité sur le plan fantôme puisqu'il n'existe pas encore. Par contre, je veux poser une question d'actualité ponctuelle sur les nouvelles déclarations de Jan Jambon sur le soutien dont bénéficient les terroristes au sein de la communauté musulmane. Les sorties controversées du ministre de l'Intérieur sont légion. On se souviendra des badges pour les demandeurs d'asile, de la vaste opération de nettoyage de notre commune maison par maison, ça me rappelle Kadhafi. Aujourd'hui, il a même trouvé le moyen de lancer d'autres anathèmes tout aussi indignes, passant un cran au-dessus, en insinuant cette fois-ci que les terroristes sont soutenus par la communauté musulmane. Il jette ainsi le discrédit sur les nombreux Belges de confession musulmane, c'est particulièrement dangereux pour le vivre ensemble. C'est même plus que dangereux puisque ce monsieur est mal informé, il devrait savoir que ce sont les Musulmans qui paient le plus lourd tribut face au terrorisme à travers le monde. C'est cette richesse multiculturelle bruxelloise et molenbeekoise que Monsieur Jan Jambon et son parti voudraient certainement voir se désintégrer. Rappelons-nous seulement que l'un des slogans maîtres de ce parti nationaliste qu'est la NVA est « Belgique barst ». La NVA, son président, même ses ministres fédéraux et ses membres ont des obsessions racistes et ethnocentristes qui relèvent de la psychiatrie, mais aussi de relents du passé qui se sont révélés très dangereux et ont mené en tout cas à la deuxième guerre mondiale. Comment est-il possible de comparer des groupes ethniques en les hiérarchisant, nord-Africains, infériorisés, par rapport aux Asiatiques, et ainsi de suite, sans être inquiet par la loi ? Gardons juste à l'esprit le contenu du programme de ce parti, de ce ministre de l'Intérieur, qui est la fin de notre pays et des caractéristiques de notre belgitude. Molenbeek-Saint-Jean et sa population font donc partie de leurs obsessions. C'est pour cela, Madame la Bourgmestre, que j'aimerais savoir ce que vous avez fait pour réagir fermement à ces stigmatisations en chaîne du ministre Jan Jambon que vous rencontrez souvent. Quelle est votre position, quelle est la position du collège par rapport à ces propos et contre ces propos stigmatisants ? Le collège s'exprime régulièrement dans la presse, parfois pour dire des choses différentes d'ailleurs, mais a-t-il abordé réellement, concrètement, la possibilité du dépôt d'une plainte ? Vous qui représentez Molenbeek, pourriez-vous nous expliquer vos démarches actuelles pour défendre les Molenbeekois qui ont en marre d'être les punchingballs de cette NVA ?

Je terminerais simplement en vous demandant, Madame la Bourgmestre, de me répondre clairement, pas pendant une heure, de répondre à mes questions et uniquement à mes questions. Parce qu'il y a la fâcheuse habitude ici, que quand nous vous posons des questions, vous refaites le monde pendant une heure et puis après vous essayez de répondre à des questions et on se rend compte qu'on n'a jamais eu de réponse.

De grâce, ici il s'agit de propos très graves par rapport à une population - toute la population de Molenbeek, les 100.000 habitants - qui est stigmatisée, une population dont les Musulmans sont une partie non négligeable, qui méritent le respect et qui ne méritent pas cette stigmatisation. Comme je l'ai dit en préambule, il me semble que les Musulmans n'ont pas à se justifier, ils condamnent le terrorisme, condamnent cette barbarie. Et je rappelle pour ceux qui ne savent pas que les Musulmans sont les populations qui paient le plus lourd tribut à cette barbarie, à cette haine. Puisque ma collègue a eu la gentillesse de nous conseiller le film « *Demain* », moi, je vous conseille vraiment, pourquoi pas ensemble, Madame la Bourgmestre, de regarder ici un jour le film de Safia Kessas de la RTBF, « *Le Jihad des Mères* ».

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci, j'ai pris deux questions parmi celles que je vous ai posées puisque le règlement d'ordre intérieur l'impose. Suite aux événements du 13 novembre 2015, nous sentons le basculement de notre Etat de droit vers un Etat policier. C'est une victoire pour les extrémistes de tous bords. La France est en état d'urgence prolongé alors que chez nous, en Belgique, avec ce yoyo entre les différents niveaux d'alerte, nous sommes sous une chape de plomb quasi permanente. Les citoyens musulmans de notre commune de Molenbeek et d'ailleurs à Bruxelles et en Belgique vivent des moments traumatisants avec de nombreuses perquisitions inutiles et un presque vrai lynchage médiatique. Les citoyens musulmans comprennent que leur identité n'est pas respectée, qu'elle n'est pas reconnue et qu'ils sont considérés comme des citoyens de seconde zone. C'est l'article premier de la Charte universelle des droits de l'Homme qui est remis en cause, à savoir « Tous les hommes naissent libres et égaux en droits ». Notre Etat de droit a un réel problème avec ses minorités communautaires religieuses et ethniques. On se rappelle le problème avec les minorités linguistiques de la périphérie bruxelloise. Mais ne nous trompons pas, à travers ce qui se passe pour la communauté musulmane de notre pays, après nos acquis sociaux, c'est les libertés individuelles et collectives de tous les citoyens qui sont spoliées. Profitant du contexte, Monsieur Jan Jambon, ministre de l'Intérieur va de déclarations en propos stigmatisant la population musulmane de notre commune et alentour, dans et hors de Bruxelles. Je cite : " *Au lendemain des attentats, nous allons nous occuper de Molenbeek, nous contrôlerons adresse par adresse*", jetant ainsi le discrédit sur les autorités communales. Et pas plus tard que dimanche 17 janvier, sur une chaîne publique néerlandaise, il déclarait " *nous avons sous-estimé le soutien dont pouvaient bénéficier les terroristes dans la communauté musulmane dans et autour de Bruxelles*", faisant ainsi l'amalgame entre quelques individus et la totalité de la communauté musulmane qui est paisible dans son ensemble. Les citoyens musulmans de notre commune se sentent tous visés par de tels propos irresponsables qui sont de nature à augmenter l'islamophobie et le racisme.

J'ai donc quelques questions. Pouvez-vous nous donner votre sentiment par rapport à de tels propos ? Dans votre déclaration de politique générale, vous parlez de tout mettre en œuvre pour améliorer le vivre ensemble. Les propos du ministre de l'Intérieur ne sont-ils pas de nature à saper votre travail ? Vu l'amalgame que de tels propos peuvent susciter chez les Musulmans de notre commune et d'ailleurs à Bruxelles, ils sont en droit de se poser des questions sur les orientations politiques de sécurité fédérale et locale. Madame la Bourgmestre, ayant dans vos attributions la sécurité et la police, est-ce que la politique sécuritaire menée au sein de notre commune et dans la zone de police de Bruxelles-Ouest est conduite pour assurer leur sécurité au même titre que tous les autres citoyens ou est-ce que, vu l'amalgame qui a été fait, elle est conduite contre eux parce qu'on les considère comme des suspects potentiels ? Dit d'une autre manière, pouvez-vous leur montrer que la police est avec eux et pas contre eux, sachant que ces déclarations émanant du ministre de l'Intérieur suscitent la méfiance entre les citoyens et la police ?

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

J'essaierai d'être brève, comme vous le souhaitez. Je vous dirais qu'ici nous refusons toute stigmatisation, que ce soit de la communauté musulmane, de la communauté juive, de la communauté chrétienne, de la communauté bouddhiste ou de tout autre culte et de la laïcité, que cette stigmatisation vise des Molenbeekois ou pas. Nous sommes très clairs, tout le collège est unanime là-dessus, et on l'a dit et répété dans les médias et lors de nos rencontres. La plainte au niveau du collège que vous avez évoquée n'est évidemment pas envisagée. Je pense qu'il ne faut pas sombrer dans le surréalisme politique. On sait nécessairement que tel dossier serait classé sans suite; je ne vois donc pas pourquoi nous donnerions de la publicité à ces sorties. Plusieurs membres, dont moi-même, vous le savez, sommes intervenus dans les médias pour signifier que nous n'acceptons pas ce bashing, cette stigmatisation de notre commune. Je ne suis évidemment pas la seule à défendre Molenbeek. Tous mes collègues ici réunis, vous, tous les conseillers communaux êtes là pour défendre cette commune et ses habitants par la parole et surtout par les actes. On défend notre commune en prenant les devants et en proposant un plan d'action communal pour lutter contre le radicalisme, plan qui a été élaboré par le collège des Bourgmestre et Echevins. On défend aussi notre commune et ses habitants en organisant des actions positives pour renforcer le vivre ensemble et vous avez pu assister à plusieurs d'entre elles, comme le repas de Noël interculturel, la fête du Nouvel An Amazigh. Nous avons défendu nos habitants en organisant avec des associations un grand rassemblement sur la Place communale quelques jours après les événements du 13 novembre, un événement qui a été relayé dans de nombreux médias belges et étrangers. Nous continuerons à défendre Molenbeek et, surtout, à valoriser son image dans les prochaines semaines et les prochains mois. Après le Molenbeek bashing, nous allons le faire avec l'aide de tous les habitants de cette commune, mais aussi d'autres citoyens de communes bruxelloises qui ont montré leur solidarité par rapport à ce que nous avons vécu. Nous allons redresser la tête. Et avec tous les acteurs sociaux, culturels ou de l'éducation, nous allons clamer que nous sommes fiers d'être molenbeekois.

Je vous invite tous, à ce titre, à la remise des prix des Molenbeekois de l'année qui se tient mercredi prochain au Château du Karreveld. C'est une nouvelle initiative qui a été prise pour montrer justement toutes les réussites qui existent à Molenbeek, tous les projets citoyens qui sont portés, toute la richesse culturelle, sociale, sportive qui se développe dans notre commune, comme les mérites sportifs, preuve qu'il y a des sportifs issus de Molenbeek qui ont un renom sportif international. A côté de ça, nous avons fait aussi cette année une campagne d'affichage pour souhaiter la bonne année et dire que tous ensemble nous aimons notre commune.

Plus particulièrement en ce qui concerne mon sentiment par rapport aux propos de Monsieur Jan Jambon sur la chaîne néerlandaise, puisque vous m'avez posé la question, je vous dirais que, décidément, le ministre de l'Intérieur ne connaît pas la communauté musulmane qui, dans son écrasante majorité, rejette évidemment tout acte terroriste. Et, comme vous l'avez signifié, les Musulmans sont les premières victimes de ces individus qui ternissent l'image de toute une communauté qui ne demande qu'à vivre en paix. Il y a eu les propos du ministre de l'Intérieur, mais il y en a eu d'autres également et je ne me focalise pas sur cela.

Les mesures de sécurité ne sont pas destinées à une communauté ou à une autre. Je pense que la sécurité nous la souhaitons, nous la voulons pour tous les habitants de Molenbeek quelque soient les quartiers quel que soit l'âge, quel que soit la situation. Nous savons que les habitants du centre historique, puisque c'est ce quartier qui a été plus particulièrement pointé, ces habitants souhaitent la sécurité et ils souhaitent aussi avoir une police de proximité avec des acteurs de prévention. Tout cela fait partie d'un environnement

que nous souhaitons positif, que nous souhaitons convivial et ce au bénéfice de tous les citoyens molenbeekoïses.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Madame la Bourgmestre nous avons un point commun, nous sommes de vrais molenbeekoïses. Votre réponse est vraiment surréaliste. Je n'ai entendu aucune condamnation ferme des propos de Jambon. Oui il faut le dénoncer, il ne faut pas trop s'en occuper, mais je n'ai entendu aucune condamnation ferme. Vous dites que vous êtes intervenue, vous et d'autres, alors moi, je me demande ce que vous dites à Monsieur Jambon parce que depuis que vous intervenez, il continue et il continue de plus belle, il n'arrête pas. Ça va de plus en plus loin. Je m'inquiète de ce qu'il pourrait faire la prochaine fois. J'ai l'impression qu'on nous tire dessus au bazooka et vous, vous êtes là avec vos petites fleurs, vos petites affiches. Monsieur Jambon ce n'est pas Eric Zeymour, Monsieur Jambon, c'est un ministre du gouvernement fédéral, c'est le ministre de l'Intérieur, il représente le pays, il représente le gouvernement, le gouvernement ou vous êtes, le gouvernement de la Belgique. Ce n'est pas anodin, ce n'est pas quelque chose de petit, je suis désolé. Vous n'avez pas envisagé de porter plainte et vous me dites que c'est surréaliste. Mais non Madame, ce n'est pas surréaliste, déposez plainte Madame, pour le principe, pour la symbolique, déposez plainte ! Pour rendre la dignité aux molenbeekoïses et à cette communauté musulmane qui est salie, qui est humiliée, qui est stigmatisée, qui ne sait même plus à quel saint se vouer. Il faut porter plainte ! Vous savez quoi, si vous ne voulez pas porter plainte parce que vous êtes mal à l'aise, il n'y a pas de problème. Le conseil communal, ce soir, peut décider de porter plainte. On s'en fiche de savoir si la plainte va aboutir ou non, c'est pour la symbolique, c'est pour marquer le coup. C'est pour dire à ce ministre qui a juré obéissance, fidélité aux lois du peuple Belge, à la constitution et même devant le Roi. Il faut porter plainte ! Messieurs, Mesdames, chers membres du Conseil, chers concitoyens de Molenbeek-Saint-Jean, ce soir prenons la décision de porter plainte puisque le Collège a peur.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Aït Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je remercie Madame la Bourgmestre. Ces nombreuses initiatives pour le bon vivre ensemble, les actions de nos associations, etc. Comme on vient de dire, elles sont quelque peu sapées par ces propos et elles introduisent des méfiances de part et d'autre, et ceci dure déjà depuis le mois de novembre, et je crois qu'il y a des fractures qui se créent, même si les gens n'en parlent pas beaucoup, mais entre eux, ils en parlent énormément et ce sont des fractures mentales très importantes et ça va déteindre sur les générations suivantes. Vous dénoncez les propos, mais je crois qu'il faut aller bien plus loin, c'est quand même un ministre et je comprends pourquoi Monsieur Jambon est incompatible avec l'Islam. C'est vrai que ses propos sont, je dirais pour moi, insultants. Je ne vais pas aller sur le même terrain

que lui. On ne va pas non plus m'expliquer que ces déclarations sont là pour satisfaire un certain électorat parce qu'entre eux, il y a quand même une grande communauté forte en Belgique, même si on la considère comme une minorité, elle est forte, elle atteint presque le million de citoyens et d'habitants et elle est de un milliard cinq cent millions sur la planète. Donc, j'attends qu'on la respecte et on a vécu des moments traumatisants dans l'histoire, en témoignent les années 40, donc ici, il s'agit d'une communauté beaucoup plus importante et j'imagine ce qui se passerait au cas où on reviendrait aux années 40. Je suis là pour porter la voix des musulmans, le sentiment, la perception de cette communauté propre aux événements et je ne veux pas qu'il y ait un décalage avec la police. Je veux une collaboration dans la sécurité.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Nous passons à la suite du Conseil.

4. Prévention - Convention entre Commune de Molenbeek-Saint-Jean et l'asbl Lutte contre l'exclusion sociale relative à la politique de Prévention - Année 2015.

Preventie - Overeenkomst tussen de gemeente Sint-Jan-Molenbeek en de vzw Bestrijding tegen sociale uitsluiting betreffende het preventiebeleid - Jaar 2015.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais juste bien comprendre ce qu'on est en train de voter. C'est une convention pour l'année 2015 ou c'est une convention pour l'année 2016 ? Pour 2015, ce serait vraiment frappant. Là on dépasse l'anticipation. Je pose la question, vu que dans le document, il y a écrit année 2015.

M. le Président :

Posez vos questions Monsieur De Block.

M. De Block :

Bon, c'est une de mes premières questions, ma deuxième question est que dans le document, on trace les axes de travail pour la LES et donc si c'est 2016, je ne comprends pas pourquoi par exemple tout le travail de lutte contre la radicalisation n'est pas repris dans les axes de travail. Si c'est 2015, alors je pose la question pourquoi on vote la convention maintenant ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais rappeler à l'occasion de ce point, une question que l'on a déjà posée, mais vu qu'on ne comptait pas aborder le plan de Madame la Bourgmestre ce soir, par contre on nous avait promis en janvier qu'on allait discuter de tout ce qui était prévention, les services de la LES et autres, je vais rester fairplay parce que je pense que Madame Turine est absente, mais est-ce qu'on peut avoir une date puisqu'on nous avait dit que ce serait dans le courant du mois de janvier ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Organiser des sections réunies, c'est d'indispensable parce que ça fait partie de l'évaluation globale. On l'avait demandé, quand aura-t-elle lieu, puisque comme disait Monsieur De Block, c'est quand même perturbant, de quelle convention on parle : 2015, 2016 ? Et si on parle de la convention 2016, quel est le lien et l'implication avec le plan local de lutte contre la radicalisation ?

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Ma collègue Sarah Turine, si elle avait été là, vous aurait sûrement remercié pour l'intérêt pour cette matière. Elle est malheureusement souffrante. Comme dans beaucoup de conventions qui passent avec la Région ou avec ses différentes entités, ce sont souvent les décisions prises à la fin de l'année ou au cours d'année et ce n'est qu'au début de l'année suivante que l'on peut approuver ces conventions. Ici, il s'agit bien de l'année 2015, comme c'est mentionné dans le point. Il s'agit de la subvention que la Commune verse à la LES dans le cadre des missions de prévention et des subsides qui sont reçus par la Commune dans le cadre du PLPP 2014-2017. C'est un plan de plusieurs années qu'on ne peut malheureusement pas changer en cours de route dans ce cadre-ci. C'est évidemment indépendant de tout le travail qu'on peut faire pour développer encore la lutte contre le radicalisme, c'est aussi dans le prolongement du PLPP 2012-2014 qui a déjà été prolongé et des moyens financiers qui sont arrivés dans le cadre de la prévention au retour des sommets européens. Alors, comme indiqué dans la convention, c'est une enveloppe d'un peu moins de 2.000.000 € qui finance principalement le travail de rue, Cornimont, le service de seconde ligne, la Cellule de veille, l'Antenne J, le Pont, la Cellule de prévention contre les violences scolaires, mais aussi dans une moindre mesure les maisons de quartiers et la Maison des Femmes. C'est une convention qui est toujours signée en fin d'année ou au début de l'année suivante et on doit attendre que la Région l'approuve avant de pouvoir le faire de notre côté. On est tenu par les délais imposés par la Région.

En ce qui concerne la section réunie, ma collègue me confirme qu'elle sera organisée en février. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'apprends que c'est février au lieu de janvier et j'espère que ce ne sera pas au même moment que le plan fantôme qu'on n'a pas encore.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais juste comprendre, en 2015 nous avons déjà discuté sur la LES lors d'une section réunie. On a parlé d'un plan contre la radicalisation à caractère violent. Pourquoi ce n'est pas repris dans les axes ? Lors des différentes discussions qu'on a eues sur la LES, j'ai demandé une évaluation. On nous a toujours promis qu'on le ferait cette année. On est déjà un an plus loin, on doit voter une convention de l'année passée. J'aimerais bien avoir une évaluation claire. Il y a eu des axes comme le décrochage scolaire où on a demandé une évaluation. On ne l'a toujours pas reçue et donc je me demande comment la majorité trace sa politique, si on n'évalue pas la politique ou les mesures mises en place... J'ai l'impression qu'on donne des intentions, mais je ne trouve pas que c'est une façon de travailler correctement et je pense qu'on est en train de planer. Si c'est 2015, je refuse de voter cette convention 2015, sans au moins déjà y joindre l'évaluation de 2015 ou au moins un début de 2014 parce qu'on ne l'a jamais eue.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

L'évaluation, elle est essentielle. On en avait parlé, mais la responsable au sein du collège de cette compétence avait promis cette évaluation. C'est clair qu'elle est hautement importante, et puis je rappelle qu'au niveau de cette ASBL, on avait même demandé un audit. Donc, je pense que tout est dans tout et qu'une évaluation ici est plus que souhaitée.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.
Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 22 votes positifs, 1 vote négatif, 13 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 22 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 13 onthoudingen.

5. Recette communale - CPAS - Compte de l'exercice 2014. Gemeentenvangერიj - OCMW - Rekeningen van het dienstjaar 2014.

M. le Président :

Monsieur Vandenhove, Président, vous souhaitez intervenir anticipativement au débat ?

M. Vandenhove :

Oui, je vais introduire et je vais demander l'assistance du Receveur du CPAS pour les questions techniques. Donc, le compte budgétaire de l'exercice 2014 du CPAS de Molenbeek qui vous est présenté ce soir a d'abord suivi toutes les procédures légales. Il a été soumis au Comité de concertation commune/CPAS le 10 novembre dernier. Celui-ci a émis un avis favorable. Il a été approuvé par le conseil de l'action sociale le 18 novembre 2015 et enfin, comme on est dans le cadre d'un plan, il a reçu un avis positif du fonctionnaire communal chargé de la tutelle financière du CPAS ainsi que de l'Inspecteur régional et donc, conformément aux descriptions prescrites dans la convention signée avec la Commune et la Région dans le cas du plan d'accompagnement financier 2015-2017.

Le compte budgétaire 2014 du Centre présente un résultat négatif s'élevant à 6.369.940,35 €. C'est important, ça demande quelques éclaircissements et un repositionnement dans un contexte. Tout d'abord, je dois vous signaler que le résultat comptable de l'exercice propre de l'année 2014 présente un résultat, c'est-à-dire que le résultat de l'exécution des dépenses et des recettes prévues au budget présente un résultat positif de 70.799,30 €. Donc, ça prouve que sur l'exercice propre, la gestion financière était rigoureuse, a été menée rigoureusement par l'Administration. Par contre, si on arrive à un négatif, c'est dû aux exercices antérieurs. On est dans la même opération que la Commune où il y a une opération menée en collaboration avec l'Inspecteur régional de nettoyage des comptes et donc, on a sur les exercices antérieurs 2014, un résultat de 1.358.172,74 € qui représente la mise en irrécouvrable principalement de créances faisant suite à des décisions sociales. On a constaté que sur les exercices précédents, toute une série de montants à recouvrir par le CPAS..., parce que les gens sont insolvable ou parce qu'il y a impossibilité de continuer une procédure de recouvrement.

Le plan d'accompagnement financier 2015-2017, voté au mois de mai 2015, comprenait tout comme pour la Commune, un volet de mise en irrécouvrable de créances antérieures de l'exercice 2014, pour lequel plus aucune tentative de récupération n'est encore possible et il s'agit principalement du montant dont on a déjà parlé plusieurs fois au conseil, 3.500.000 €, relatif à des créances au nom de l'Etat fédéral pour les années 2007 à 2010. Ce montant a été porté en irrécouvrables, alors qu'au niveau du Centre nous avons décidé de le phaser sur dix ans, mais les autorités régionales ont préférés, dans le cadre du plan, faire en sorte que tout ce montant-là soit mis en une seule fois en irrécouvrable. Il faut quand même signaler, pour le remettre dans un contexte, 3.500.000 € ce n'est quand même pas n'importe quoi, mais ça représente sur quatre exercices de 2007 à 2010 un montant de 2% des créances qui sont irrécouvrables, c'est-à-dire que 98% ont été recouverts.

Alors, gelé depuis 2010, le calcul du fond de créance aléatoire, c'est très technique et si il y a des questions on pourra vous répondre, a été réactivé au compte 2014 aussi dans le cadre du plan financier 2015-2017. Le fait de réactiver ce fond pour créances aléatoires a fait en sorte qu'il passe maintenant à 5.635.604,64 € et donc c'est une augmentation en une fois de 1.789.696,16 €. Le dernier calcul de ce fond datait de 2009. La variation de ce fond vient augmenter le résultat négatif du compte 2014. Le budget communal avait anticipé, avait prévu un montant de 6.365.000 € nécessaires à la prise en charge du résultat du compte de

2014 du CPAS dans cette enveloppe. Le résultat final du compte du CPAS, qui influence négativement la dotation communale 2015 du CPAS, s'élève donc à un montant négatif de 6.363.940,35 € qui sont couverts par la dotation communale et s'inscrit donc bien dans les prévisions du plan financier. Ceci termine une intervention un peu technique.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove. Monsieur Vandenhove se fait accompagner d'un financier du CPAS et donc s'il y a des questions techniques des réponses pourront être apportées.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président.

Très brièvement, j'avais déjà mis l'accent sur le fait et le principe du poste irrécouvrable qui posait systématiquement, à juste titre, des problèmes prévisionnels et qu'il était difficile de le prévoir anticipativement et d'avoir une image réelle de la situation à venir. Ceci étant, et depuis un certain temps, je pense que la volonté du CPAS, et il l'a fait judicieusement, je pense que l'idée de nettoyer un certain nombre de postes s'inscrit logiquement dans la continuité. Ce qu'il faut préciser au-delà de cette problématique-là à laquelle se rajoute les créances aléatoires, c'est que d'un côté on nettoie, on ajuste les comptes parce qu'il faut le faire, mais ce qui est important de signaler, c'est que c'est au dépens d'un certain nombre de moyens, de fonctionnement, de moyens même si la gestion est saine et je tiens à le redire et je pense qu'il faut le dire, la gestion du CPAS aujourd'hui est saine, mais ce qu'on enlève d'un côté, c'est au dépens de quelque chose d'autre et dans la situation actuelle, situation de crise, où les besoins et les moyens financiers sont importants, il faut savoir qu'on freine cette mise en aide importante, parce que justement d'un côté, il faut nettoyer, on a des créances douteuses, on a des irrécouvrables qui sont importants. D'un autre côté, les dotations qui sont demandées sont importantes mais encore une fois, la situation financière de la Commune ne permet pas de répondre positivement, même s'il y a l'obligation d'y répondre, je pense qu'il faut encore une fois bien mettre l'accent sur le fait que la situation financière du CPAS aujourd'hui, qui fonctionne comme il doit fonctionner, mais encore une fois au détriment d'un certain nombre de postes. Les frais de fonctionnements y sont certainement gelés, mais encore une fois, on a eu un débat assez houleux sur le revenu d'intégration et d'autres postes qui sont nécessaires aujourd'hui en fonction de la situation critique dans laquelle le CPAS se trouve aujourd'hui et le besoin financier, pour dire simplement, que les moyens mis à disposition du CPAS ne sont pas suffisant ni pour 2015 ni pour 2016, on sera encore amené à débattre justement, parce que les CPAS seront amenés à demander d'avantage de moyens. Mais confrontés à cette dualité, d'un côté la mise à niveau d'un certain nombre de comptes qui sont nécessaires d'un point de vue trésorerie, d'un point de vue bilantaire, et de l'autre côté les moyens mis à disposition peuvent répondre à la demande croissante des sollicitants du CPAS.

Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président.

Ma première question, c'est sur le poste variation du fond pour créances aléatoires. J'imagine que c'est un compte de régularisation, c'est ça ? Ou c'est quelque chose qui y ressemble ? Donc j'ai posé ma première question quant à la définition exacte de ce poste. Qu'est-ce que cela signifie concrètement ? Ma deuxième question porte sur l'évolution sur plusieurs exercices à partir de 2013 pour avoir une comparaison 2013, 2014, 2015 et qu'est-ce qu'on prévoit pour 2016 en termes d'évolution budgétaire, notamment sur les dépenses engagées qui me semblent quand même un poste qui devient assez critique. Ensuite par rapport aux irrécouvrables et ce qui est mené aujourd'hui comme politique, mais de manière simultanée au niveau de la Commune et à la fois au niveau du CPAS, je pose une simple question : est-ce que c'est vraiment le bon moment pour le faire ? J'ai un doute là-dessus, en tout cas de cette manière-là. La situation aujourd'hui, est-ce qu'elle me permet de le faire de manière sereine et ensuite, ma dernière question, quelles sont les mesures, les principes généraux que compte mettre en œuvre le CPAS pour inverser la courbe dans les deux prochaines exercices comptables qui arrivent ? Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne vais pas répéter les questions qui ont déjà été posées. Pour moi, ce fond aléatoire, je veux savoir la fonction, ce qui rentre dedans et pourquoi on a décidé maintenant de nouveau de l'ouvrir, alors que ça fait un bail qu'on ne l'a plus ouvert, ce fameux poste. Voilà, je reviens avec la question, est-ce qu'il y a eu un audit sur l'ensemble, le fonctionnement, certes c'est 2%, mais 2% de beaucoup, ça reste aussi encore beaucoup. Avec 3.000.000 €, on peut construire une aile ou plus même, un centre, un home et donc ce ne sont pas des cacahuètes. Je voudrais savoir à quel point le conseil social ou le conseil du CPAS s'est penché ? Il y a eu un audit réel qui s'est fait et qui a indiqué les responsabilités claires. On n'a pas respecté telle ou telle chose. Le responsable n'a pas pris les précautions x ou y. Je reviens avec la question et je n'ai jamais eu la réponse là-dessus, donc je tente encore une fois ma chance.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je voudrais savoir quel est l'impact réel qu'ont eues ces exclusions de chômage sur les dépenses du CPAS et surtout les autres postes et puis, vu les résultats négatifs, est-ce que les politiques qui seront menées, ne seront pas de diminuer des dépenses et dans quel poste vous prévoyez une diminution de dépenses ?

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

On va répondre en deux temps. Tout ce qui est vraiment technique, style créances ou fonds de créances aléatoires, je passerai la parole. Au niveau de ce qui est politique, je rappelle ici que le point, c'est le point du compte 2014 et je crois qu'il y a une série de questions légitimes qui se posent effectivement sur 2015/2016, mais vous aurez l'occasion, tout ça va être présenté au moment du budget 2016 et on en parlera à ce moment-là. Ce sera le moment de montrer comment au niveau du CPAS on absorbe les demandes supplémentaires, tous les enjeux, tous les paris qu'on doit relever au jour le jour au niveau du CPAS. Donc, on en parlera à ce moment-là. Je crois que c'est la même chose pour Monsieur Lakhroufi. Il y a une série de questions qui sont plus sur 2015/2016, ce sera vraiment abordé à ce moment-là, restons dans le contexte de l'examen du compte de 2014. Inverser la courbe, et bien-là je peux le dire, la courbe elle est inversée. On n'est plus dans une situation où on ne récupère pas au niveau de l'Etat. On a des outils qui sont des outils mensuels qui permettent de voir. On a des outils, au niveau des conseillers, il y a un outil qui est mis au point. On a un Bureau permanent finances qui se réunit une fois par mois justement pour vérifier qu'on récupère bien tout ce qui a à récupérer. C'est quelque chose qui est mis mensuellement au point et on a la possibilité de l'examiner et de vérifier. Et je vous confirme qu'il n'y a plus d'incidents comme ceux qui sont arrivés au stade de ne pas pouvoir récupérer des montants, ce n'est plus possible et admis actuellement, et donc ça ne se fait plus. Le résultat de l'exercice propre 2014, il est bénéficiaire et ce n'est pas pour rien. Tous les outils ont été mis en place en interne pour faire de sorte que le CPAS fonctionne de la manière adéquate.

M. le Président :

Est-ce que je peux demander aux conseillers ici présents, puisqu'ils ont envie de tailler une bavette, qu'ils sortent. Il y a des conseillers qui essaient d'entendre, il y en a qui essaient de parler, qui sont distraits par tous les bavardages qui ont lieu, et on m'appelle et on me demande de corriger le tir, alors je le fais. Merci de respecter les gens qui veulent écouter et ceux qui parlent.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Les montants des irrécouvrables 3.500.000 €, ce sont des décisions sociales. On a un service contentieux qui met au point toute une série d'outils pour essayer de récupérer effectivement des sommes qui sont à récupérer, il ne faut quand même pas oublier qu'on est face à un public à Molenbeek qui, dans une grande majorité des cas, se trouve dans une situation d'insolvabilité. Est-ce que le CPAS doit aller à fond pour récupérer l'argent ? Est-ce que le CPAS doit tirer son public devant la justice ? Je crois que c'est vraiment examiné au cas par cas. Quand la question se pose, on le fait, mais je crois que la grande majorité des gens pour lesquels on doit mettre des montants en irrécouvrable, ce sont des décisions qu'on prend en connaissance de cause parce qu'il y a une situation derrière. Il y a peut-être eu quelque chose de problématique, mais dans la toute grande majorité des cas, des personnes qui font appel au CPAS, ce ne sont pas des gens extrêmement riches et je crois que ça ne vaut vraiment pas la peine d'aller à fond dans une procédure qui va en toute

connaissance de cause enfoncer encore plus les gens. On doit trouver le juste milieu. C'est quelque chose d'extrêmement difficile. On a des discussions en comité qui durent parfois, je ne vais pas dire des heures, mais des longues minutes pour savoir s'il faut aller plus loin dans une procédure oui ou non. A quel moment est-ce qu'il y a fraude, à quel moment est-ce qu'il y a des simulations..., donc on respecte, on est obligé, on doit respecter les prescrits qui disent qu'on doit récupérer à tout prix, mais je crois qu'il faut examiner la situation et je crois que la première mission d'un CPAS, c'est quand même de sortir les gens de leur situation et pas les enfoncer plus, tout en sachant que le premier principe du CPAS c'est l'équité, donc il faut agir de la manière égale par rapport à tout le monde et donc octroyer quelque chose à quelqu'un c'est parfois au détriment d'une autre personne. Il faut vraiment qu'on examine les choses et on le fait. Le résultat de tout ça, c'est que sur plusieurs exercices on arrive, parce qu'on a eu à un moment donné le devoir de faire une photographie de la situation et de mettre nos comptes à jour, et donc on a constaté que pour beaucoup de concitoyens, on a 1.400.000 € qui ne reviendront jamais dans la caisse du CPAS. C'est une constatation et on a décidé, en accord avec l'Inspecteur régional de ne pas aller plus loin dans les procédures qui de toute manière, ne vont pas aboutir, qui vont coûter et qui n'ont pas de sens. Quant aux 3.500.000 €, il y a une situation, est-ce qu'il y a un responsable ? Je ne crois pas qu'il y a un responsable. Je crois qu'il y a eu un contexte qui a fait qu'il y a eu un montant très très important qui n'a pas été recouvert. Il y a eu des moyens qui ont été mis, je n'étais pas encore Président à ce moment-là, mais j'étais conseiller, je l'ai vu, il y a eu des moyens importants qui ont été mis à disposition pour recouvrir un maximum le montant qui était dû par l'Etat et voilà on arrive à 98% et pas à 100%. C'est une constatation. C'est vrai que c'est un montant important, 3.500.000 €, mais tout a été mis en œuvre pour éviter que cette situation ne se reproduise et on est attentif à ce genre de choses parce qu'effectivement, cet argent-là qui ne revient pas, empêche d'autres projets et j'ai vraiment envie que des projets puissent se faire au bénéfice des gens. C'est la seule réponse que je peux vous donner.

Par rapport à la technicité à la créance aléatoire, si le Receveur réussit à vous expliquer ce sera bien, mais c'est hyper technique.

M. le Receveur du CPAS :

Je vois que vous en avez marre, on va commencer. L'intérêt, effectivement, ça vient compléter le résultat comptable, ça permet d'approvisionner toute une série de créances pour lesquelles il reste très peu de perspectives de recouvrement.

Je vais vous donner lecture des éléments qui constituent le calcul de ce fonds. Il y a d'abord le total des créances datant de plus de cinq ans. Ensuite les créances dont le remboursement est échelonné suivant un programme déterminé. Ici on parle des plans de paiement qui sont accordés. Les créances relatives à des sociétés, organismes déclarés en faillite. On a ensuite les droits constatés qui concernent le remboursement des avances octroyées sur prestation de la sécurité sociale datant depuis plus de trois ans. Donc on parle d'avance sur d'autres types d'allocations sociales, et enfin on prend 10% de l'ensemble des créances dont on déduit le montant déjà précité et la somme de ces calculs constitue le montant final du fonds pour créances aléatoires. C'est en fait la variation entre le fonds de l'exercice antérieur et le fonds recalculé qui vient se rajouter ou se soustraire au résultat comptable cumulé et qui donne le résultat comptable final de l'exercice et donc l'impact sur la dotation communale. Voilà pour les créances aléatoires, effectivement c'est réglementaire, c'est technique et c'est réactivé.

M. le Président :

Merci, merci Monsieur pour votre collaboration.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Je voulais simplement ajouter un élément de réponse par rapport à ces irrécouvrables. Il faut savoir simplement que ce poste n'est pas propre au CPAS. C'est un poste qu'on retrouve généralement dans d'autres institutions, principalement dans Vivaqua et Hydrobru, Sibelga etc. Les institutions sont confrontées à cette problématique-là et donc, il y aura toujours un poste d'irrécouvrable. La grande question, c'est comment faire face à ce poste-là, quels sont les outils mis en place pour atténuer, parce qu'aplanir totalement, ce ne sera jamais possible et parce que justement on est confronté à des profils de gens qui ne sont plus dans la possibilité d'honorer les factures, et donc ce poste-là malheureusement sera toujours là. La question que j'ai toujours réitérée, c'est comment pouvoir anticiper le provisionnel d'une certaine manière, même si avec certitude on ne peut pas le faire. Encore une fois dans un souci de prévision, il faut pouvoir quand même essayer de refléter une certaine réalité même si elle est difficile à anticiper, pour avoir une situation budgétaire saine qui reflète la situation et ne pas arriver tardivement, en fin d'exercice, en disant : on a une liste de comptes en irrécouvrables, il faut passer à l'écriture comptable pour changer ou modifier le résultat final, ce qui perturbe un peu le scénario ou l'image d'un budget bien construit. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 21 votes positifs, 14 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 21 positieve stemmen, 14 onthoudingen.

6. Propriétés communales - Arrêté du Gouvernement du 10.12.2015 octroyant une subvention de 100.000,00 EUR à la Commune de Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre de l'appel à projets du SPRB Bruxelles Développement Urbain en vue du « Développement du logement intergénérationnel en Région de Bruxelles-Capitale » - Approbation de la convention de subsidiation.

Gemeentelijke Eigendommen - Besluit van de Regering van 10.12.2015 tot toekenning van een subsidie van 100.000,00 EUR aan de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek in het kader van de oproep tot projecten van GODB Brussel Stedelijke Ontwikkeling voor de "Ontwikkeling van intergenerationeel wonen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest" - Goedkeuring van de subsidiëringsovereenkomst.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

7. Travaux public - Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC16.001. Openbare werken - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR16.001.

M. Ikazban :

Au point 7, la clôture Bellevue, c'est pour le centre de formation et le deuxième hôtel ? Ce n'est pas la clôture qu'il y a devant l'autre hôtel ? J'ai toujours du mal à prononcer son nom. Ce n'est pas pour cette clôture qui est en fait aussi accidentée, abimée suite à un accident, je pense ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Il est évident qu'on remplace une clôture en ce qui concerne notre propriété, pas celle du Meininger, donc c'est bien devant l'hôtel Bellevue qui est l'hôtel qui appartient aux Propriétés communales et la malterie qui appartient aux Propriétés communales plutôt que sur le reste du site de l'hôtel Meininger qui lui n'appartient pas aux Propriétés communales mais à un propriétaire privé. Donc bien sûr, le public finance le public et puis le privé de son côté, qui est propriétaire privé, s'occupe de sa parcelle. Ça ne concerne en rien l'hôtel Meininger.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

8. Développement urbain - Contrat de quartier durable Petite Senne - Opération 2.A Pop Up Canal - Approbation de la convention avec K.A.K. Stadsontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Zinneke - Luik 2.A Pop Up Canal - Goedkeuring van de overeenkomst met K.A.K.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Il y a les explications, mais je trouve un peu dommage que l'asbl La Rue ne peut plus y participer, mais il y a les explications, je le regrette, comme à mon avis une grande partie

des membres de ce conseil, majorité et opposition, mais nous n'allons pas faire de débat là-dessus, il n'y a pas de problèmes.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

C'est bien parce que le lieu qui a été sélectionné par La Rue, est une propriété de la Régie foncière de la Région de Bruxelles-Capitale et entre temps, le fait d'avoir mis en lumière ce lieu, a permis de faire passer un point au gouvernement Régional. C'est-à-dire qu'enfin, la Région se décide à mettre en vente ce bien abandonné depuis de nombreuses années qui cause une véritable tache dans ce quartier et merci à la Région d'enfin faire son travail.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

**9. Développement urbain - WAQ - Ateliers hebdomadaires pour enfants - Conventions de prestations entre les artistes-animateurs et la Commune.
Stadsontwikkeling - WAQ - Wekelijkse kinderateliers - Overeenkomsten voor de prestaties tussen de artiesten-animatoren en de Gemeente.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

**10. Urbanisme - Principe d'élaboration d'un règlement d'urbanisme zoné portant sur la Place Communale - Approbation provisoire du projet de règlement d'urbanisme zoné 'Place Communale' (RCUZ) et mise à l'enquête.
Stedenbouw - Principe van uitwerking van een gemeentelijke stedenbouwkundige zoneverordening betreffende de Gemeenteplaats - Voorlopige goedkeuring van het ontwerp van de gemeentelijke stedenbouwkundige zoneverordening "Gemeenteplaats" en onderwerping aan openbaar onderzoek.**

M. le Président :

Monsieur Mahy demande la parole anticipativement.

M. l'Echevin Mahy :

Il me semble intéressant de revenir sur quelques points pour ceux qui n'étaient pas là ce lundi, lors des sections réunies sur ce règlement communal d'urbanisme et donc, ce qui vous est soumis aujourd'hui, c'est l'approbation de la mise à l'enquête publique de ce RCUZ entre le premier février et le premier mars. On a pu répondre à pas mal de questions, mais je vais revenir sur certains points essentiels de ce RCUZ. Il faut savoir que le point de départ de ce projet, c'est la belle rénovation de la Place communale qui a reçu le grand prix de la maîtrise d'ouvrage de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2015, il faut le savoir et donc après s'être occupé de la Place communale, il fallait à notre sens s'occuper des murs et de la façade de ce périmètre lié à la Place communale et ainsi compléter le travail d'embellissement de ce lieu. Je rappelle que dans le périmètre du RCUZ, il y a la Place communale, le Parvis Saint-Jean-Baptiste, les rues Comte de Flandre, Bonnevie et Vandermaelen principalement. Les principaux objectifs, je vais les rappeler : c'est donner la qualité architecturale au périmètre de la Place communale, le protéger et le rénover, c'est le premier objectif. Le deuxième objectif, c'est la clarification des règles en matière de rénovation, donc des règles urbanistiques en matière de rénovation pour les propriétaires dans ce périmètre. Les effets escomptés de ces périmètres ne sont pas anodins. Il faut, à mon sens, et je pense que c'est un effet qu'on va avoir, c'est un cadre de vie amélioré, plus agréable aux habitants, première chose et un autre corolaire, c'est donner envie aux autres Molenbeekois de venir chez nous faire leurs achats, se restaurer et visiter notre centre historique. Ce RCUZ est un travail de neuf mois de l'Administration, d'un bureau d'étude spécialisé dans la matière et qui clairement vise à préserver notre patrimoine architectural qui est fort riche dans ce périmètre. C'est un patrimoine à la fois classique, art déco moderniste et éclectique et c'est un devoir, à mon sens, pour une autorité publique de préserver cette richesse pour les générations futures des Molenbeekois. C'est à mon sens une des missions essentielles, car si nous ne le faisons pas, personne ne va le faire pour nous. J'ai entendu de nombreuses questions lors des sections réunies, des questions parfois alarmantes, mais je veux tout de suite rassurer : première chose, le RCUZ ne vise pas à changer tout du jour au lendemain. On précise ici des règles en matière de rénovation, entre autres lorsque des demandes de permis sont demandées au service. Les règles seront beaucoup plus limpides qu'aujourd'hui, bien qu'elles existent, il faut en être bien conscient. Alors, par exemple, lorsqu'un demandeur veut rénover sa maison, veut changer son commerce, aujourd'hui déjà nous exigeons plusieurs mesures, par exemple des châssis en bois comme cela se fait dans beaucoup de périmètres à Bruxelles. Dans les faits, le RCUZ va décrire un peu plus précisément par exemple un type de châssis qui devra de toute façon être changé. Nous bannissons des matériaux beaucoup plus cheap comme les PVC moins chers, moins durables. Il y a aussi l'utilisation de techniques et de matériaux qui sont massivement concernés par les aides à la rénovation en matière de patrimoine et en matière d'économie d'énergie.

Ces aides sont régionales et non communales. Aucune Commune n'assure ce financement parce que la capacité financière des Communes n'est pas au niveau des Régions. Je défends donc devant vous ce règlement pour, bien sûr, une commune plus belle, plus respectueuse de son patrimoine. Bien sûr, ce patrimoine appartient à tous, pas seulement aux propriétaires, il appartient également à tous les habitants. Le Conseil consultatif, parce qu'on m'avait posé la question, une question précise sur l'augmentation des loyers, le Conseil consultatif du logement a dit que le RCUZ n'avait pas d'impact sur l'habitat. Je veux rassurer également en cette matière que le RCUZ ne va ni augmenter les loyers, ni provoquer des hausses de coûts et de rénovations, bien au contraire, nous plaidons pour une rénovation durable et donc moins chère. Il y aura bien sûr une présentation aux habitants, elle est fixée au 23 février. Bien sûr vous pourrez réagir vous, en tant que conseillers, en tant qu'habitants lors de cette période d'enquête public, vous êtes les bienvenus à l'Administration et j'attends vos questions s'il y en a.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci Monsieur le Président.

Notre groupe a bien entendu les propositions qui ont été faites par Monsieur l'Echevin lors de la commission réunie de ce lundi et malheureusement, une série de questions fondamentales n'ont pas encore trouvés de réponses dans notre analyse et en particulier le phénomène de gentrification. D'abord je vais vous apprendre ce que c'est que le phénomène de gentrification, c'est le phénomène qu'on a sur le hall Saint-Géry avec une modification des populations parce que les loyers, bien évidemment qui dit intervention sur l'urbanisme dit que les propriétaires vont bien sûr répercuter sur les loyers, et donc notre inquiétude la plus importante est bien sur un phénomène de gentrification surtout qu'il concerne le quartier historique de la Place communale et devons-nous rappeler qu'au travers par exemple des rapports de l'INS, on constate que la population la plus fragilisée à Molenbeek-Saint-Jean est bien évidemment concentrée dans ce périmètre. Il y a d'autres aspects qui concernent cette fois-ci plus les commerces et alors je passerai donc la parole à mon collègue Achaoui qui abordera certainement cet élément-là. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président.

Si, effectivement, la volonté de protéger et de préserver le patrimoine communal est une très très bonne chose, et je pense qu'il faut encourager à aller dans ce sens-là, je reste malgré tout un peu sur ma faim quant aux moyens et à la volonté réelle et politique qui est menée. Je peux comprendre que la Commune n'ai pas les moyens suffisants, parce que j'avais soulevé lors de la section réunie quels sont les incitants financiers, parce que pour promouvoir une idée positive et inciter les gens au-delà des infractions qui sont connues, bien évidemment aujourd'hui, c'est qu'il faut dépasser cette étape-là et, si on veut protéger le patrimoine, c'est insuffler pour voir participer un ensemble de participants, de commerçants etc., mais avec quel moyens ? Quels sont les outils ? Est-ce que c'est une politique volontariste, c'est-à-dire anticiper un certain nombre de choses. Le fait de présenter des réunions et d'informer les gens, c'est une chose, mais encore une fois, le résultat, c'est de pouvoir ramener ceux qui sont dans la demande vers les institutions, mais je reste malgré tout sur ma faim quant à cet aspect-là. Au volet commercial, vous avez mis en évidence qu'il y a une volonté d'embellir en modifiant les enseignes d'un certain nombre de commerçants. J'avais également soulevé la question, quid par rapport au noyau commercial important de la chaussée de Gand ? Il y aura la une certaine dualité, une certaine contradiction par rapport à ceux qui bénéficieront et ceux qui ne bénéficieront pas. Je pense que préserver le patrimoine, ne doit pas être limité à un tronçon de la commune mais pour l'ensemble de la commune. Evidemment, ça va demander des années pour réaliser un certain nombre de choses, mais encore une fois, l'idée de vouloir embellir, l'idée

de vouloir préserver est une chose, mais l'élément essentiel, c'est quels sont les outils, quels sont les moyens, non seulement en terme de timing, mais aussi en moyens financiers qui sont importants pour susciter cette envie plutôt que d'agir en fonction des demandes de permis parce qu'il y a une infraction constatée. J'ai le sentiment premier que les dossiers qui sont sur la table concernent les infractions, mais quid pour ceux qui ne sont pas en infraction et qui malgré tout, sont concernés par ce volet d'embellissement et qui ont envie de s'orienter vers cette direction-là.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Oui, pour le Groupe d'Intérêt Communal, ce qui est proposé par Monsieur l'Echevin de l'Urbanisme va dans le bon sens et je pense qu'il y a une nécessité à le faire. Alors ce règlement concerne un périmètre déterminé, parce que dans ce périmètre, il y a des immeubles qui sont remarquables, qui font partie du patrimoine architectural molenbeekois, mais également bruxellois, qui sont l'image d'une période intéressante au niveau culturel et artistique, et je pense qu'à ce titre-là, il faut mettre en œuvre des règlements comme celui-ci pour pouvoir les préserver. Il y a évidemment un aspect en termes d'images de renouveau pour la commune de Molenbeek, image qui comme chacun le sait ici, s'est fortement détériorée. Alors, dans ce périmètre, il y a quand même ce qui représente le cœur de ce projet, c'est la Place communale en elle-même, qui aujourd'hui est devenue très attrayante, et d'ailleurs lorsqu'il y a des reportages médiatiques, journalistiques qui se font sur Molenbeek, c'est la première chose qu'on vient filmer, c'est la Place communale et donc, c'est quand même assez déplorable à voir le nombre de façades qui sont assez détériorées, je l'avais dit en séance des sections réunies. Je pense que ceux qui doivent être en première ligne pour préserver ce patrimoine, c'est ceux qui en sont propriétaires. Les propriétaires doivent gérer en bon père de famille, lorsque vous avez des plaques de mortier qui s'effondrent, des bordures, des corniches qui sont délabrées, des châssis qui sont des châssis de piètre qualité, tout ça a un impact, ça constitue des nuisances. On peut parler des commerçants aussi, leurs devantures parfois sont véritablement des infractions urbanistiques et à ce niveau-là, moi j'avais plaidé pour qu'on agisse et qu'on aille plus loin que le simple constat en ce qui concerne en tout cas la Place communale, parce qu'elle, elle le nécessite. Alors, ce plan, on va le soutenir, on va l'approuver, mais on estime que pour la Place communale en elle-même, il faut aller un peu plus loin et que c'est vrai ce que Monsieur Achaoui dit, on reste un peu sur sa faim dans le sens où il n'y a ni incitant d'un côté, incitant financier, ni d'autres types d'incitants qui peuvent être des contraintes pour remettre en ordre ce genre de bâtiments. Je pense qu'il faut fonctionner sur les deux tableaux. Il est tout à fait imaginable aujourd'hui, Monsieur l'Echevin, d'adopter ce plan et d'ensuite voir ce qui est possible de faire au niveau régional, et je parle toujours pour la Place communale, pas pour le périmètre dans son ensemble, de voir ce qui est possible de faire au niveau régional pour mettre en place un subside pour pouvoir rénover donc aider les personnes qui sont propriétaires, à rénover, il faut un subside à ce niveau, au niveau régional, auquel la Commune aussi pourrait participer et je pense que les choses doivent se faire de manière coordonnée et je plaiderai même pour qu'il y ait un marché public qui se fasse, une réalisation qui se fasse par un bureau d'étude d'architecture qui pourrait nous montrer par exemple ce que cela pourrait donner une fois que tous les immeubles qui composent la Place commune seront rénovés. Je pense qu'il serait intéressant de

mutualiser tout ça, de mettre ensemble les propriétaires pour voir s'il peuvent s'entendre sur un projet commun, fait par un maître d'ouvrage unique, à la fin d'une procédure de marché public et de voir s'ils peuvent s'entendre. Je pense que c'est un procédé qui serait intéressant. Voilà.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Lors de la section réunie je suis intervenu en premier lieu sur le règlement en tant que tel et sur le cadre politique général dans lequel ce règlement va être agencé. Je ne suis pas contre le fait que cette Commune protège son patrimoine en tant que tel, je ne vais pas voter contre le règlement, mais je ne peux pas m'en défaire, que cette Commune a réellement l'ambition de changer sa population ou en tout cas fait peu pour que le centre de Molenbeek et spécifiquement le quartier autour du canal, afin qu'il reste vivable et abordable pour les Molenbeekois ou leurs enfants. Vous le savez ou vous ne le savez pas, le quartier longeant le canal, c'est un secteur statistique où les revenus augmentent. Donc c'est surtout dû entre autre aux lofts qui longent le canal et le genre de projets qui s'y développent. Le problème ce ne sont pas ces gens en tant que tel, le problème est que cette dynamique cause l'augmentation des loyers, des prix des maisons et donc les enfants des familles qui ont habité dans ce quartier depuis une ou deux générations, ne sont plus capables de s'acheter ou même de louer dans le quartier. Ce que je demandais lors des sections réunies, mais voilà je pense que la Commune doit prendre ses responsabilités, c'est est-ce que oui ou non on veut rendre abordable le centre historique aussi pour les Molenbeekois moins fortunés ? C'est une question. Je voudrais savoir effectivement comment la Commune compte le faire parce que j'entends un projet ambitieux, j'entends qu'il faut être audacieux, on est prêt à payer des dizaines de milliers d'euros pour enterrer une pierre et voilà, il y a peut-être des autres priorités en certaines choses et je voudrais savoir quelle politique sociale, quelle implantation de logements sociaux, logements modérés et moyens on prévoit dans ces quartiers pour éviter que ces quartiers soient pris dans une dynamique de lofts et autres, et donc ce règlement se situe effectivement dans ce contexte-là. Dans un contexte aussi où j'ai entendu des déclarations qu'on veut faire de la Place communale les Hall Saint-Géry de Molenbeek et qu'on veut changer. Oui effectivement, ce sont des citations et je ne les invente pas, on peut le lire dans un journal, et donc je pense que c'est important que la diversité soit garantie dans ce quartier, qui est aussi commercial, mais qu'il puisse rester garanti aussi dans le futur. Quand on a discuté sur le plan, je pense que le contrat de quartier du canal Heyvaert et tout ce plan que la Commune était en train de développer, j'ai demandé s'il y avait un plan sur combien de logements modérés et combien de logements sociaux on prévoyait à long terme dans ce quartier-là, et on n'a pas voulu me donner une réponse. Il n'y a pas de plan pour garder et garantir des loyers acceptables dans ce quartier-là. Puis deux propositions concrètes pour ce règlement, je pense que c'est utile de rajouter à la fin de ce règlement un genre d'annexe avec tous les subsides régionaux, communaux et dont peuvent disposer les futurs propriétaires qui veulent ou comptent réaménager ou restaurer leurs façades. Je pense que c'est utile et ça ne coûtera rien à la Commune, mais ça pourrait mettre sur une bonne piste les gens.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci monsieur le Président.

Personnellement, je ne suis pas contre l'idée, je dirais même que c'est une bonne idée, une bonne initiative de vouloir améliorer le patrimoine de la Commune. Pendant la section réunie, je m'interrogeais sur plusieurs cas en commençant d'abord par les cas où il y aurait une infraction, est-ce que ces personnes auraient un délai raisonnable et un suivi pour justement respecter cet ordre ? Embellir le patrimoine de la Commune, oui mais à quel prix ? Certains des collègues ont parlé de finances, de subsidier effectivement et ce que je pensais aussi, c'est de voir avec la Région quels sont les moyens pour aider les propriétaires qui ne sont pas toujours riches. Il n'y a pas mal de propriétaires qui sont propriétaires qui sont pauvres et qui ne sont pas capables de faire face à des lourdes conséquences financières. Une autre question que j'avais posée lors des sections réunies, c'était par rapport aux commerçants et leurs enseignes. Personnellement, il y a quelque chose qui me dérange dans le sens où il est important que les commerces puissent avoir une harmonie avec la commune et le patrimoine de la commune, mais à mon sens, c'est la façon dont l'Echevin a un peu expliqué la chose, probablement que je l'ai mal perçu, mais il donné l'impression de vouloir s'imposer dans le choix et la directive des commerçants, à savoir que tout ce qui est communication devrait appartenir au commerce. Ce sont des affaires, chacun a son style, son âme, sa façon de voir les choses et si la Commune doit elle-même s'introduire dans le choix d'une couleur ou de la forme d'une enseigne, franchement, ce serait aller au-delà de la responsabilité de la Commune. Je peux comprendre si l'enseigne dépasse ou représente un danger et que parfois il faut respecter les normes de la sortie par rapport à la façade etc., mais de là à imposer parfois ces idées, et alors on se dirige vers la désignation d'agences de communication et à ce moment-là, on change totalement de responsabilité. Pour notre part, nous allons nous abstenir. L'idée est bonne, nous sommes tous pour l'embellissement, mais je reste sur ma faim en tout cas, et il faudra un peu plus me convaincre pour trouver une solution.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je remercie ceux qui ont présenté le sujet lors des sections réunies, c'était bien présenté, c'était clair. Bien sûr, je suis pour l'embellissement de nos quartiers, en particulier ce périmètre qui se situe autour de la commune. Je suis bien sûr pour la conservation du patrimoine, mais je me pose des questions. Mes inquiétudes, je les partage avec les conseillers communaux qui sont intervenus, au niveau des moyens, parce qu'il y a des coûts, des coûts de rénovations et vu ce règlement communal, il y a quand même pas mal de contraintes. On parle de conservation ou de refaire même les moulures, les corniches, les motifs, les châssis de fenêtres qui doivent être en bois, les devantures de magasins, etc. On est tous pour cet embellissement. Je pense que parmi la population, il y a de nombreux jeunes qui veulent ouvrir des commerces etc. et qui sont pour cet embellissement. Ils ont envie d'avoir un bel environnement, bien sûr des commerces attrayants, mais pas que pour les Molenbeekois, mais pour tous les Bruxellois et pour tout le reste. Ça embellira

certainement l'image de Molenbeek à l'extérieur. Il n'y aura peut-être plus cette frontière du canal entre la rue Antoine Dansaert et la chaussée de Gand et je crois qu'il faut homogénéiser, ce n'est pas mauvais, mais moi, bon cet aspect contrainte, est-ce qu'on donnera du temps, est-ce qu'il y aura des incitants, est-ce qu'au niveau régional, il y aura des aides ? J'exprime là mes inquiétudes et comme la question est-ce qu'on peut soumettre ce projet, ce RCUZ à l'enquête publique, et bien je suis pour cette enquête publique et je me demande aussi comment est-ce que cette enquête publique sera menée et est-ce que les habitants concernés, les propriétaires seront bien informés et comment seront-ils informés, parce que c'est important, vu toutes les inquiétudes qui ont été citées ici.

Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

D'abord je voudrais rappeler quelque chose à tous les conseillers communaux. On parle de la Place communale, mais il faut quand même regarder la Place communale aujourd'hui et on revient de loin. Cette Place communale aujourd'hui, ce n'est pas la catastrophe. L'Echevin l'a très bien rappelé, la Commune a reçu un prix et j'ai même envie de dire que c'est le prix de Jef Van Damme, parce que ce projet de rénovation de la Place communale, c'était à l'époque où on avait un Echevin de la Mobilité à Molenbeek qui avait de la réflexion, qui avait une vision, même si je ne partage pas tous ses points de vue, en tout cas c'est le prix de Jef Van Damme. Maintenant, j'ai envie de vous dire quand même qu'on a fait quelque chose de bien. On a fait quelque chose de très bien sur la Place communale, de très convivial, mais on a oublié quelque chose. On a oublié quelque chose, c'est qu'avec l'aménagement, qui aurait imaginé un jour la Place communale sans voiture ? Moi je ne l'aurais jamais imaginé. On a oublié quelque chose, c'est que vous, la nouvelle majorité, vous avez très vite lancé les travaux, je devine pourquoi et vous avez oublié l'engagement qu'on avait pris avec les habitants, c'était de trouver une solution parking pour les habitants avant de lancer les travaux. Vous avez lancé les travaux, vous avez mal choisi l'œuvre d'art invisible, mais bon encore quelque chose d'invisible et donc je vous donne cet exemple, c'est parce que parfois, on pense prendre des bonnes décisions et on prend des bonnes décisions et on les exécute et puis on oublie quelques effets pervers. Alors, aujourd'hui c'est magnifique et si on avait cette solution parking, ce serait merveilleux. Je tiens le même raisonnement aujourd'hui avec ce qu'on nous propose. En général, on ne vote jamais contre une mise en enquête publique, mais ici on a quand même l'impression, et tous mes collègues qui ont assisté à ces sections réunies ont l'impression, qu'il y a quand même des éléments, des choses sur lesquelles on n'a pas vraiment réfléchi. Alors, protéger le patrimoine, oui il faut le faire. Je pense que la meilleure chose qui a été faite, c'est la rénovation de la place, on l'a vraiment bien protégée pour l'avenir. Plus personne n'osera mettre un parking sur cette place. Mais protéger le patrimoine, c'est une chose, mais il ne faut pas oublier de continuer à protéger la population et les habitants et notamment les plus faibles, ceux qui ne sont pas égaux devant les formalités administratives, ceux qui ne sont pas égaux devant l'urbanisme, ceux qui ne sont pas égaux dans les commerçants également, c'est une réalité et maintenant, je ne voudrais pas qu'on soit en décalage avec la réalité, avec la population et qu'on arrête de comparer avec d'autres communes. Nous, on est la commune malheureusement la plus

pauvre du royaume et donc, on a une population qui a besoin de nous, qui a besoin d'être accompagnée. Quand je vois aujourd'hui, et j'en parlais récemment avec l'Echevin ouvertement, les difficultés que les habitants ont, et bien ils éprouvent de l'incompréhension par rapport à l'urbanisme par moment, par rapport à des décisions, je ne dis même pas qu'on fait mal son travail d'un côté, comme de l'autre, mais de l'incompréhension totale ! Moi je crains que comme on est en train d'emmancher les choses ici, moi je n'aurais pas osé, mais quelqu'un l'a fait dans mon groupe, il a parlé des Hall Saint-Géry, à un moment donné aussi, il faut faire attention de ne pas pénaliser les anciens habitants de la Commune qui ont acheté des maisons, qui ont acquis des bâtiments, des maisons et qui vont à un moment donné devoir les revendre pour des bouchées de pain. Je vous dis simplement et je termine là-dessus, j'émet ces inquiétudes, ces plaintes parce qu'elles sont réelles, je parle notamment du parking et d'habitude, on ne vote pas contre une mise à l'enquête publique, mais on ne votera pas pour non plus. Donc aujourd'hui, on va exprimer un vote qui sera une abstention, mais ce n'est pas une abstention contre, c'est une abstention de prudence. Je pense que dans ce dossier, dans ces matières-là, il faut faire preuve d'une extrême prudence. D'ailleurs, c'est simple ce qui va déboucher, ce qui va ressortir, ce sera peut-être pas vous, ce ne sera peut-être pas nous, ce sera peut-être d'autres dans quelques années qui vont devoir mettre en application des nouvelles règles, des nouvelles dispositions qui vont pénaliser la population et notamment les plus faibles, les plus fragiles dans nos quartiers.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

J'ai l'impression qu'on fait le procès des contrats de quartier. S'il y a bien un instrument qui a un effet d'embourgeoisement ou de retour de la classe moyenne, qui fait peur dans le quartier, c'est bien le contrat de quartier. Ici il ne s'agit pas du tout d'un investissement, d'une rénovation massive à un coût de dix, quinze millions d'euros d'un quartier bien précis. Ici, il s'agit d'un règlement communal d'urbanisme zoné tout simplement où on clarifie les règles pour les gens qui devaient de toute façon remplacer un châssis, de toute façon rénover et voilà, rien de plus. Et qu'apporte un châssis rénové et subsidié ? Et bien ça apporte 75% de subvention, alors qu'un châssis en PVC en apporte zéro, zéro euro de subvention. Donc j'ai envie de dire que la protection du patrimoine vous permet de financer une partie de la rénovation de votre bâtiment, rien de plus rien de moins, pas de gentrification parce que pas de coût supplémentaire. Je vais dire à partir du moment où vous êtes dans cette dynamique de rénovation de votre maison, et bien vous faites un choix durable non subsidiable ou un choix subsidiable pour lequel il y a des subventions à la fois du centre urbain de Bruxelles-environnement et d'autres instances régionales. Ces instruments existent, ils existent également à Molenbeek comme dans toutes les autres communes. Je ne vois pas pourquoi on devrait nous, Molenbeek, créer un fond énorme à coût de millions pour financer quelque chose qui est déjà par ailleurs financé par la Région. C'est un non-sens ! Ca n'apporte rien de dire que les commerces vontéricliser, que les logements et les personnes vont partir parce que chassés par une hausse de loyer, ça n'a pas du tout lieu d'être, mais si vous voulez créer cet écran de fumée pour vous abstenir, c'est votre choix. Je dis simplement que les infractions, pour répondre très précisément à une des interpellations concernant les infractions, quand un bâtiment est en infraction, il doit se mettre en ordre effectivement. Et bien qu'ils mettent des

châssis bois qui sont imposés de toute façon dans le périmètre depuis des années, qu'ils mettent des châssis en bois d'un style ou d'un autre style néoclassique, qu'on demande par exemple si ça ne va pas lui coûter plus cher, que du contraire il pourra être subventionné quand c'est fait dans les règles.

Voilà moi je vous répète tout ce que je vous ai dit en sections réunies, mais j'ai bien compris et de toute façon, vous deviez trouver quelque chose pour ne pas voter pour et je ne peux pas faire plus que ça. Vous allez encore me rétorquer qu'on va tous les chasser mais ce n'est pas du tout le cas. Alors bien sûr, toute la documentation concernant ces subventions sont au guichet de l'Urbanisme et bien sûr, lorsque nous communiquerons ce RCUZ, nous donnerons les informations concernant tous les organismes subsidiants en matière de patrimoine, des rénovations du bâti et d'économie d'énergie parce qu'en général, tout se tient. Voilà et en tout cas pour la question sur les marchés publics, le marché qui pourrait rénover tout un périmètre avec une commune pilote, voilà je retiens la suggestion, mais ça demande plus d'analyse.

Merci à vous.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Je remercie Monsieur l'Echevin pour ses explications, mais je pense que oui, c'est une idée qui mériterait en tout cas d'être approfondie. Maintenant je voudrais réagir sur certaines choses qui ont été dites parce que parfois, ça me met un peu mal à l'aise. A chaque fois qu'on essaie de venir avec des idées pour améliorer le cadre de vie, pour améliorer le bâti, pour améliorer tout simplement les quartiers historiques de Molenbeek, je vais dire une chose, cette commune a connu à travers des contrats de quartiers, c'est quand même énorme en terme de travaux..., j'en ai assez qu'on présente les choses de manière un peu pernicieuse, d'un côté il y aurait les gens qui protégeraient la population et d'un autre côté des gens qui voudraient chasser une certaine population. Je voudrais quand même dire que d'un côté ou de l'autre de cette salle, on représente des électeurs tout aussi modeste que les vôtres hein ! Il faut arrêter avec ces présentations politiques et ces insinuations.

Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je remercie Monsieur Mahy pour ses réponses et je voudrais simplement ajouter que nos jeunes, enfin ceux qui ont des projets ambitieux, réclament aussi qu'il y ait des beaux lieux et ils veulent faire des commerces avec de belles devantures, etc. Il ne faut pas oublier aussi qu'il y a énormément de jeunes qui ont réussi socialement, qui ont des bons

métiers, etc. et qui migrent vers d'autres lieux. Donc avoir une belle commune, avoir un bon patrimoine, ça permet aussi de les garder, c'est ce que je voulais ajouter.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Vous avez dit, pas de polémique, donc je ne répondrai pas aux propos de Monsieur Lakhroufi qui doit justement justifier son mandat. En tout cas, je suis un peu surpris par la réponse de Monsieur Mahy. On a été très gentil avec lui, on n'a pas été contre, on a dit qu'on ne voterait pas contre, et en nous accusant nous, c'est un peu marrant que la majorité s'amuse à tout le temps juger l'opposition. On nous accuse, nous, de trouver une excuse pour ne pas voter. Aujourd'hui, je vous ai entendu, même Monsieur Lakhroufi, parce qu'une fois vous êtes dans la majorité, une autre fois pas, vous ne nous avez donné aucun argument pour voter pour ça, c'est une chose. Alors, plus sérieusement je vous dirai simplement que nous, on assume notre abstention et on vous a expliqué pourquoi. Si on voulait vous empêcher de voter Messieurs, Mesdames, chers collègues et bien on quitterait la salle parce que vous n'avez pas le quorum. Alors avant de donner des leçons et de nous accabler parce que vous êtes en manque d'arguments, essayez d'être un peu plus humble de temps en temps. Donc, Monsieur le Président, nous maintenons notre abstention et nous l'assumons et nous l'expliquerons dans les rues.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Simplement pour dire, Monsieur Mahy, maintenant j'ai compris. En fait, c'est un règlement qui est utile pour palier à la problématique de tout ce qui est en infraction. Alors là, je voterai pour. Mais si comme c'est marqué, il s'agit d'une volonté de préserver le patrimoine et de nous faire une plaidoirie pour essayer d'élargir cela à une dimension plus réelle au niveau de la commune, ce n'est pas cela, parce que là, vous aviez dit ceux qui sont en infraction seront connus, donc ils seront obligés de s'inscrire dans un règlement connu. Là, je suis tout à fait d'accord avec vous, mais pour promouvoir de nouveaux commerçants qui voudraient s'installer ou des propriétaires aujourd'hui qui ne sont pas en infraction, mais là, il y a aucun outil réel, il y a aucune volonté réelle. Mais par rapport au côté légalité, c'est un règlement qui est spécifique à tout ce qui est non légal.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Pour clôturer ce point, on insiste nous, de notre côté, sur deux éléments fondamentaux nous semble-t-il. Ce sont d'abord les effets pervers, parce qu'il y a un risque de gentrification, beaucoup de personnes l'ont rappelé. Et deux, le principe d'iniquité, Monsieur Achaoui l'a également rappelé, iniquité parce que si vous êtes dans la zone, vous êtes concernés, si vous êtes deux pâtés de maisons plus loin, vous ne l'êtes pas et iniquité également sur la procédure. Une personne qui aura introduit la procédure avant votre fameux plan, il n'y aura aucun souci. Par contre pour une personne qui l'aura introduit après, elle aura des soucis. Donc en conclusion, vous menez une politique sans avoir les moyens de votre ambition voilà point barre.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum.

On passe au vote.

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 22 votes positifs, 13 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 22 positieve stemmen, 13 onthoudingen.

**11. Evènements - Royale UFAC 40-45 - Octroi d'un subside.
Evenementen - Koninklijke VOV 40-45 - Toekenning van een toelage.**

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour.

**12. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl MolenRom pour le projet foot.
Jeugd - Toekenning van een uitzonderlijke subsidie aan vzw MolenRom voor het voetbalproject.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Monsieur le Président, je ne sais pas si j'ai un souvenir exact, mais il me semblait que MolenRom, il y avait eu une suspension momentanée de l'installation de cette association au boulevard Léopold II. Est-ce que ça s'est vérifié ou pas, parce qu'il me semblait que je n'étais pas tout à fait certaine qu'ils soient installés là. Est-ce que je pourrais avoir une réponse par rapport à ça ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

J'avais une petite question parce que je vois que c'est un subside et loin de là mon idée d'être contre le football, que du contraire, mais je m'interrogeais sur la plage horaire qui est octroyée, parce qu'ils sont subsidiés pour la pratique du football, il faut un terrain et ça, je n'invente rien, la plage horaire, c'est le vendredi. Dans le contexte actuel, et vu la problématique de l'espace terrain, la disponibilité, les mises à disposition des équipes des jeunes aujourd'hui à Molenbeek, et Dieu sait si le débat a été houleux, je pense, est-ce que ça ne vient pas freiner quelque part l'occupation aujourd'hui qui est très serrée, parce que parfois, on voit dix, et je n'exagère pas, parfois cinq équipes sur un morceau de terrain, et aujourd'hui, en donnant la possibilité à MolenRom d'occuper vendredi soir une page horaire qui est quand même conséquente, est-ce que ça ne vient pas freiner, ni perturber le bon fonctionnement, la bonne gestion ? D'abord sur quel site ils ont la possibilité de s'entraîner ? Je présume que ce n'est pas le stade Machtens, mais je pense que c'est soit le Verbist, soit le Sippelberg, mais je pense que c'est le Sippelberg. Encore une fois, est-ce que ça ne vient pas freiner ? J'ose espérer que non, parce que là, ça remettrait quand même en question un certain nombre de dispositions par rapport à ce qui existe aujourd'hui déjà.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci pour vos questions.

En fait, vous trouvez la plupart des réponses dans les annexes à la décision qui vous ont été transmises. En fait, il s'agit de la salle de sport gérée par la LES, à rue de l'Intendant. Ça n'a pas d'impact sur les autres activités qui peuvent se mener là-bas puisque le créneau était libre. C'est important que ça puisse se dérouler à ce moment-là, parce que c'est un moment qui convient pour ce projet. Le fait que le siège soit à l'adresse indiquée n'a pas d'impact sur ce projet dans ce cadre-là, mais en l'occurrence, c'est un projet qui permet de travailler avec l'important Comité Rom que compte Molenbeek-Saint-Jean et qui touche des jeunes entre douze et vingt-cinq ans, qui sont une priorité en particulier dans leurs intégrations et dans des activités structurées et des parcours positifs. Donc, ça fait aussi partie d'un projet plus vaste, d'approche par le sport qui vise à faire rencontrer les jeunes de quartiers, de cultures différentes qui sans cette approche par le sport, ne se rencontreraient pas et resteraient sans doute chacun avec leur préjugés et leur méconnaissance de l'autre. C'est aussi dans un cadre similaire, qu'au mois d'août, il y a eu un séjour à Cornimont où certains jeunes Roms de cette association étaient là et donc, le subside modeste qui est proposé, c'est dans ce cadre précis et ça n'a pas d'impact négatif sur quelconque activité que ce soit, bien au contraire.

M. le Président. :

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

J'ai peut être mal intégré les données. Ce n'est pas par rapport au montant du subside, c'est par rapport à la situation, parce qu'il me semblait qu'il n'y avait pas encore de fixation d'endroit où cette association trouverait enfin un siège au boulevard Léopold II.

M. le Président :

Le local qui est prévu et qu'ils pourraient utiliser, est un local qui appartient aujourd'hui, qui est dans le bâtiment du Logement social, du Logement Molenbeekois. Cette asbl vient présenter son projet la semaine prochaine et aujourd'hui, cette asbl ne se trouve pas à l'adresse qui est indiquée dans la délibération, c'est la question.

M. l'Echevin Majoros :

Non, mais par contre le numéro d'entreprise est effectivement connu, il est précisé et le numéro de compte en banque aussi. En ce qui concerne l'activité qui sera menée, ce ne sera pas dans le local à l'adresse du boulevard Léopold II, mais bien à la salle de la LES, rue de l'Intendant. Donc ça n'a pas d'impact sur ce projet-là et voilà, c'est une question qui paraît totalement périphérique et ça paraît important de pouvoir avancer dans une action positive pour la jeunesse Rom et pour le contact de cette jeunesse avec les autres jeunes de Molenbeek dans ce cadre-là.

M. le Président :

Ce qui signifie que la notification à l'obtention du subside va être envoyée à une adresse à laquelle ils ne sont pas.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Est-ce que ce projet a un lien avec l'activité qu'il y avait à l'école n°2 ? Est-ce que ça a un lien ou pas ? Je ne sais pas, mais je pensais que c'était ça. Donc c'est un truc supplémentaire.

M. Achaoui :

Ça m'amène à poser encore deux petites questions. On lit dans la délibération que ce MolenRom participerait à un championnat et deuxièmement, par rapport au montant, quand je vois que dans le cadre du volet sport, des équipes comme la jeunesse et d'autres qui occupent pleinement une activité sportive à longueur d'année, avec des effectifs importants sont subsidiés à moindre mesure, aujourd'hui indépendamment du montant, c'est pour faire une comparaison entre certaines équipes de football à Molenbeek qui reçoivent 250 € par an et aujourd'hui une équipe sur laquelle réside une zone d'ombre quant au siège social et quant au championnat, on leur octroie malgré tout 500 € sans préalable, je m'interroge quand même.

M. l'Echevin Majoros :

L'école 2 n'est pas impactée par ça. Ça n'a rien à voir. Il n'est pas dit non plus qu'à la rue de l'Intendant, il y aurait un championnat, mais simplement comme la délibération le précise, que l'équipe qui s'entraîne dans le cadre de ce projet MolenRom utilise la rue de l'Intendant pour s'entraîner. Ça ne veut pas dire qu'elle y mène le championnat et je constate

que ce projet d'intégration du public Rom qui est quand même un projet important et qui je pense peut faire consensus avec lequel nous discutons et l'Echevin de la Jeunesse discute depuis un certain temps avec la Bourgmestre et l'ensemble des équipes de la prévention, a fait l'objet de nombreuses discussions, de nombreux points d'attention. Je souhaite qu'on puisse avancer là-dedans et c'est la raison pour laquelle je vous propose que ce point soit mis au vote. Si vous voulez refuser un subside de 500 € sur une initiative, ma foi symbolique, et bien, c'est de votre responsabilité, ce ne sera pas la nôtre.

M. Achaoui :

Monsieur l'Echevin, juste une petite précision, vous dites que dans la délibération, il n'est pas mentionné championnat. Je lis très bien, intégrer les championnats de foot.

M. l'Echevin Majoros :

Excusez-moi ce n'est pas parce qu'on intègre un championnat de foot que le championnat de foot a lieu à la rue de l'Intendant. Je veux dire qu'il faut un moment donné rester clair sur ce qui est dit. Ce n'est pas parce qu'une équipe à un moment donné s'entraîne à un endroit, qu'elle y mène le championnat au même endroit. Je veux dire évidemment que les gens sortent de leur murs et participent à d'autres endroits à d'autres championnats, c'est aussi comme ça qu'on est dans la rencontre des autres bien sûr. Voilà ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je n'ai pas non plus dit qu'il y avait une quelconque intention d'un autre côté, mais voilà, je ne vais pas vous présenter l'ensemble général des entraînements et du championnat qui ont lieu un peu partout pour l'ensemble des équipes qui jouent au foot dans la commune. Ce n'est pas l'objet. Ici, on est dans un projet symbolique d'intégration de jeunes Roms par le sport et de la rencontre de jeunes, et donc je pense que le point est suffisamment clair certainement pour un enjeu de 500 € qui est ma foi fort symbolique, mais important quand même pour aller dans le sens de l'intégration d'une population pour laquelle ce n'est pas toujours évident d'agir.

Merci.

M. le Président :

On passe au vote.

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 33 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 33 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

13. Urbanisme - Modification du plan particulier d'affectation du sol relatif à la zone comprise entre le boulevard Louis Mettewie, le boulevard Edmond Machtens, la rue de la Belle-au-Bois-Dormant et l'avenue du Scheutbosch à 1080 Molenbeek-Saint-Jean. (PPAS 6d MOD bis) - Approbation de l'avant-projet et mise à l'enquête. (Complémentaire)

Stedenbouw - Wijziging van het bijzonder bestemmingsplan betreffende de zone begrepen tussen de Louis Mettewielaan, de Edmond Machtenslaan, de Schoonslaapsterstraat en de Scheutboschlaan te 1080 Sint-Jans-Molenbeek. (BBP 6d Mod bis) - Goedkeuring van het voorontwerp en onderwerping aan openbaar onderzoek. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Je vais rappeler les éléments essentiels de ce PPAS 6D modifié, c'est une longue saga et j'espère qu'elle va prendre fin bientôt. Nous avons présenté ce projet dans les détails avec les plans comme support, mais c'est difficile de vous expliquer tout ça aujourd'hui sans support visuel. Cela dit, pour rappel, ce PPAS prend place principalement dans la rue Belle au Bois Dormant et à l'avenue du Scheutbosch. En résumé, ce PPAS propose de préserver cet espace vert tel que défini déjà dans le plan régional d'affectation du sol, la surface du parc public et semi-public qu'on veut proposer, tournera autour de 5.000 m², ce n'est pas une petite surface et donc je pense que ce sera une plus-value pour le quartier. Le PPAS propose également un potentiel constructible de logements, de 18.000 m², dont 6.000 publics. Il propose également 5.000 m² d'équipements et on peut envisager plusieurs fonctions telles qu'une crèche ou un centre de rencontres intergénérationnelles qui manque cruellement dans le quartier. Il donne une perspective de développement, un home qui se trouve rue de la Belle au Bois Dormant envisage son extension en intérieur d'îlots, comme on vous l'avait présenté. Des commerces pourront toujours s'installer dans les rez-de-chaussée de ces bâtiments que l'on vous a présentés et les gabarits dans leur ensemble sont mesurés. Il faut savoir que dans le PPAS actuel, les promoteurs peuvent monter jusqu'à huit étages, ce qui est aujourd'hui à notre sens beaucoup trop élevé, nous sommes revenus à des gabarits qui sont des équivalents que l'on retrouve dans l'avenue du Scheutbosch dans la rue de la Belle au Bois Dormant. Pour ce PPAS, il y aura une présentation aux habitants le 17 février. À côté de ça, nous sommes en pourparlers, la Commune et spécifiquement Monsieur Majoros et moi-même, avec ce propriétaire que vous connaissez tous, IFC, c'est un grand propriétaire qui possède plusieurs terrains dans la commune et il nous semblait important de parler de terrain et de possession par rapport à des mises en œuvre de programmes à la fois privés et publics. Il se fait que les découpages des propriétés posent parfois des difficultés quant au développement de certains projets et donc le but, c'est de faire une transaction qui nous permettrait de beaucoup mieux développer chacun des projets de logements notamment.

Je reste à votre disposition pour des questions.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ja Mijnheer de Schepen, dit dossier is een dossier dat denk ik al drie legislatuur meegaat. Ik denk dat men daarmee gestart is in de legislatuur 2000-2006. Het is een dossier dat waar al heel veel discussie over geweest is in het verleden, waar denk ik al 2 of 3 nieuwe versies zijn geweest van het project. Ik dacht dat het project op de agenda stond van de verenigde secties van afgelopen maandag, is dat zo, parce que ça a duré tellement longtemps sur la Place communale que moi, j'ai dû partir, dus ik heb uw presentatie daar niet gehoord. Voor mij, de essentie van het verhaal is er daar vrede in de week, het is nogal een zware woord maar het komt er meer op de vraag van is er een oplossing voor da stuk grond waarbij, natuurlijk niet iedereen, da kan niet, maar waarbij het overgrote deel van de mensen akkoord zijn met hetgeen op tafel ligt. Ik hoor zeggen dat er op 17 februari een moment is waar u gaat voorstellen aan de bewoners wat u uitgedokterd heeft, ik zou dan ook logisch vinden dat we een plan goedkeuren maar dat dat is voorlegt aan de bewoners. En als we het vandaag goedkeuren is het een beetje raar omdat we eigenlijk zal zeggen tegen de inwoners, sorry, inspraak, het is gewoon voorstelling, het is getrancheerd. Dus ik zou liever hebben dat dit punt behandeld wordt op het moment dat het duidelijk is dat het er heel veel draagvlak is voor dit project in de hele gemeente en vooral daar in die wijk en bij de buurinwoners een gevoelens van, ok we kunnen leven met dit, met het voorstel. Want ik heb zelden in de gemeente zo'n massaal mobilisatie gekend als tegen al die vorige projecten samen en ik zou het niet weten waarom het nu fundamenteel anders zou zijn, tenzij hun participatie tracht heeft gedaan, waar ik heb daar niet echt iets van gehoord en dus wat ik heel veel concreet voorstel is dat we dit punt moet uitstellen, dat we de vergadering van 17 februari afwachten en dat we dan de beslissing nemen hier.

Dhr. de Voorzitter :

Dank U Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Moi je vais être très court, je n'ai pas pu participer à la section réunie de ce lundi, malheureusement, et je pense aussi comme Monsieur Van Damme, on a peut-être plutôt intérêt à reporter ce point jusqu'à la prochaine réunion. Je voudrais poser la question suivante, est-ce qu'il est possible d'obtenir une petite note comparative entre ce que l'ancien Echevin, Dominique Bastenier, avait prévu, parce qu'il y avait déjà à ce moment-là des solutions qui étaient apportées, et avoir une note vraiment qui puisse nous permettre de comparer les deux versions. On pourra alors mieux nous prononcer sur ce point si vous le maintenez. On ne pourra pas le voter et je propose, comme Monsieur Van Damme, de le reporter.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Merci pour vos questions. Effectivement, on a fait une présentation des positions que je vais appeler Nimby, ce sont des versions où plus loin est le bâtiment, mieux c'est. Et donc, chaque fois qu'on prenait les quartiers de la sorte, ils avaient tous la même sensation de dire que la version était super pour autant qu'elle soit loin de chez eux. C'est une base de travail difficile et malgré tout, le service et un bureau d'études a essayé de proposer un urbanisme le moins impactant possible. Clairement, ce qui posait question avant, c'était l'avancée très très forte des bâtiments en intérieur d'îlots. C'était quelque chose qui avait beaucoup dérangé, c'était quelque chose en tout cas qui était en commun dans toutes les versions Nimby, c'est que l'avancée en intérieur d'îlots posait problème. Alors on est parti de l'idée effectivement que bâtir à front de rue est le moins impactant, parce que comme dans tout urbanisme, il faut préserver les intérieurs d'îlots, puisque c'est là qu'on retrouve le calme, c'est là où les gens dorment, c'est là où il fait calme. Nous, on respecte toute la procédure du PPAS qui est assez compliquée et cette procédure prévoit avant d'interroger des citoyens en enquête publique, de préalablement passer devant le conseil communal, c'est comme ça, on doit vous demander si on peut mettre cette version en enquête publique, c'est vous, les conseillers communaux, c'est vous les élus de la commune et donc on ne peut pas d'abord consulter les citoyens et ensuite venir chez vous. Ce n'est pas comme ça que ça se passe, par contre on a inséré quelque chose qu'on ne fait jamais, une réunion d'information qui n'est pas dans la procédure PPAS, mais que nous allons tenir parce que c'est le lieu où on va recueillir l'avis des personnes. Il faut bien un moment zéro pour savoir ce qu'ils vont en penser. Moi, je ne peux pas créer un autre événement, il fallait créer l'événement pendant l'enquête publique parce que c'est pendant cette enquête publique qu'il y a toute la communication qui tourne autour de la consultation. On est donc ici tout à fait dans le respect de la procédure, on ne pouvait pas faire autrement parce que Dieu sait, en termes de procédures, combien de recours sont possibles en la matière et il faut être plutôt dans les clous et ne pas faire de l'originalité, c'est une réalité.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

Dhr. Van Damme :

juste 30 secondes pour vous dire que votre réflexion est assez marrante, en disant que ce sont nous, les conseillers, qui devons être au courant alors que la Bourgmestre vient de faire tout à fait le contraire. Mais sur le point, vous avez raison, juridiquement il faut que nous l'approuvions avant qu'il soit à l'enquête publique. Ça ne veut cependant pas dire que vous ne pouvez pas lancer une consultation avant, une consultation qui ne soit pas juridiquement contraignante, c'est quand même tout à fait faisable, vous pouvez faire ça avant l'enquête publique, une consultation qui n'a pas de base juridique, juste pour tâter le terrain. Je crois que ça aurait été plus prudent et donc le SP.A s'abstiendra sur ce point-là.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme. Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 23 votes positifs, 12 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 23 positieve stemmen, 12 onthoudingen.

**14. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Papadiz, conseiller communal MR, relative au tunnel Léopold II.
Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijneer Papadiz, gemeenteraadslid MR, betreffende het Leopold II-tunnel.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Papadiz.

M. Papadiz :

Chers collègues, j'ai déposé au mois de décembre une motion sur la nécessité et l'urgence d'une rénovation du tunnel Léopold II. Sujet d'autant plus d'actualité que vous avez appris comme moi que le tunnel Stéphanie accuse aussi un état de délabrement avancé, provoquant sa fermeture pour plusieurs semaines. Le sujet est brûlant, urgent, mais force est de constater que le gouvernement bruxellois peine à prendre les décisions courageuses dans ce dossier des tunnels bruxellois. Construit entre 1957 et 1993, les 17 tunnels bruxellois sont en effet en très mauvais états, des pierres tombent sur les voitures, des infiltrations d'eau, des fissures sur les structures etc. etc. Cela représente un danger manifeste et, sans réaction rapide de la Région, les bourgmestres des communes concernées pourraient même être amenés à prendre des arrêtés de fermeture. Il en va de la vie des usagers. L'objet de ma motion en décembre était à la fois d'insister sur la fonctionnalité importante du tunnel Léopold II pour absorber la circulation des navetteurs entrant et sortant de Bruxelles et d'interpeller le gouvernement de la région bruxelloise sur les impacts d'un chantier d'une telle envergure pour les communes telles que Molenbeek-Saint-Jean. Le mois dernier, alors qu'on demandait au gouvernement et plus particulièrement au ministre de la Mobilité plus de clarté sur ce dossier, on se retrouve aujourd'hui dans le brouillard le plus total. En effet, dans un premier temps, on nous a annoncé que les travaux de rénovation du tunnel seraient réalisés. Le ministre Smet affirme que la rénovation devrait commencer dans le courant de l'année 2018 pour un budget d'au moins 150 millions d'euros. Il serait financé par un partenariat public privé d'une durée de 30 ans et un maintien du trafic durant les journées scolaires. Alors qu'on pensait discuter de mesures d'accompagnement de ce méga chantier, on découvre maintenant dans la presse des rumeurs de fermeture définitive de ce tunnel. On passe de la rénovation à la suppression des tunnels, c'est le grand écart. Je pense que le sort des tunnels de la petite ceinture nécessite d'urgence une réflexion approfondie. Pour moi, ce tunnel joue un rôle majeur pour désengorger la circulation en surface. On voit les embouteillages que cela provoque lors des travaux qui sont réalisés et je prendrai encore un exemple, on avait eu des soucis au boulevard Mettewie et on a eu une circulation qui était exorbitante. Sans compensation en transport en commun, sans solution pour les navetteurs, une telle idée est fortement préjudiciable pour les Bruxellois et surtout pour les Molenbeekois.

Donc, je propose cette motion afin que nous puissions avoir des informations claires et non plus contradictoires de la Région, le maintien du tunnel Léopold II, de confirmer clairement sa rénovation, de prendre en charge en concertation avec la Commune la réalisation d'un plan de circulation avec la période du chantier, de prévoir des parkings de dissuasion en bordure de la région bruxelloise et d'encourager les navetteurs à les utiliser, d'enjoindre la STIB et DE LIJN à développer des solutions alternatives afin de favoriser le report modal de la voiture particulière vers les transports en commun, de charger Bruxelles Environnement de mesurer l'impact environnemental de la fermeture du tunnel Léopold II en adressant un rapport mensuel à l'Administration communale pendant la durée des travaux, de mesurer en concertation avec la Commune et la zone de police Bruxelles-Ouest la partie de la dotation communale à la zone de police Bruxelles-Ouest qui sera consacrée à l'encadrement de ces décisions régionales et d'octroyer pendant la période du chantier un

financement annuel à la Commune sur base d'un montant évalué préalablement entre la Commune et la zone de police Bruxelles-Ouest et le gouvernement.

Je voudrais ajouter que c'est un sujet très compliqué et donc je suis ouvert à une signature et d'apporter, si vous le désirez, des amendements et de revenir le mois prochain avec cette motion. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Papadiz.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Moi, je voudrais tout d'abord remercier notre collègue d'avoir en tout cas eu le mérite de déposer cette motion et d'attirer l'attention du conseil communal sur cette problématique. C'est vrai que le dossier a beaucoup évolué, depuis lors, il évolue encore tout le temps. Il est clair que l'histoire de la rénovation est impérative, urgente et importante. Maintenant, le problème, c'est que si la rénovation se fait, il y a effectivement la manière dont on va rénover ce tunnel, est-ce que ça va se passer sept jours sur sept, est-ce que ça va se poursuivre durant le week-end etc., tout ça va avoir des conséquences sur la vie des habitants de Molenbeek. Ce n'est pas anodin en cas de rénovation. C'est vrai, comme le dit Monsieur Papadiz, il y a des débats et j'ai moi-même interpellé à la Région à ce sujet-là, concernant l'éventualité et la pertinence ou non de financer une rénovation qui va coûter une fortune. Faut-il financer cette rénovation seulement sur les épaules de la région bruxelloise. Ceux qui ont fait la remarque, tous partis confondus, ont raison de dire qu'on ne peut pas financer la rénovation d'un tunnel qui est utilisé à plus de la moitié par des gens qui viennent d'une autre région. Maintenant, je ne veux pas être naïf non plus, mon groupe ne défend pas l'idée de fermer le tunnel comme certains l'envisagent et le préconisent. Parce que certains viennent avec des idées, mais demain, si on ferme le tunnel, ce sera une véritable catastrophe pour nous. En plus, je rajouterai des éléments, c'est que quelle que soit la formule qui va être mise en application, quelle que soit l'orientation qu'on va trouver, parce que je pense que le fédéral doit intervenir, tous les niveaux de pouvoir sont concernés, je pense que nous, conseillers communaux, on doit exiger non seulement en cas de travaux, des travaux qui ne pénalisent pas les habitants, mais je pense qu'on doit exiger une rénovation de ce boulevard Léopold II qui ne l'a pas été depuis très longtemps. Moi, j'ai grandi le long de ce boulevard, en face du viaduc, j'ai connu tous les travaux qui ont duré 15 ans, si pas 20 ans, on a construit le tunnel sous le canal, ce qui est une prouesse technique en Belgique. Mais j'attire juste l'attention qu'il y a des endroits du boulevard Léopold II où vous avez des entrées et des sorties de tunnel à quelques mètres d'habitations et donc moi, je pense qu'on doit faire entendre notre voix tous ensemble. C'est vrai que pour faire quelque chose de sérieux par respect pour notre collègue qui a eu le mérite de proposer cette motion, moi je pense qu'il ne serait pas inutile de faire un petit groupe de travail comme il l'a d'ailleurs suggéré et qu'on puisse porter tous ensemble une seule et même position qu'on défendra à la Région et au fédéral.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ja heel kort, ik denk dat er een aantal correcte dingen staan in het voorstel van Mijnheer Papadiz, een aantal goede dingen en een aantal dingen die wat minder op zijn plaats zijn, ik denk dat we hier een consensus zou kunnen vinden, maar ik denk dat we die vandaag hier niet zullen vinden en ik stel dus voor dat we zoals mijn collega, dat deze discussie in een werkgroep verder houden om een gezamenlijke en een gedragend conventie te hebben met alle gemeenteraadsleden.

Dhr. De Voorzitter:

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Moi je vais faire court, mais donc je salue le dépôt de cette motion qui va nous permettre tous ensemble d'adopter une position sur l'impact de la rénovation du tunnel parce que je le confirme, encore une fois, pour notre formation politique, il n'est pas question de penser à la fermeture définitive des tunnels et je pense que cette motion mérite donc d'être amendée, je suis tout à fait d'accord d'intégrer le groupe de travail et je pense qu'il y a pas uniquement le fédéral et la Région bruxelloise à interpeller, mais aussi les autres Régions, notamment dans la problématique des parkings de dissuasion.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci Monsieur le Président.

Notre formation politique allait s'abstenir par rapport à cette motion puisque nous pensons que voter contre, c'est difficile étant donné qu'effectivement ces infrastructures existent, mais comme l'ont souligné certains conseillers, il s'agit d'une rénovation qui aura un coût important, d'une part pour la rénovation à proprement parler, et d'autre part pour la maintenance durant 30 ans. Par ailleurs, effectivement c'est un coût qui sera supporté par la Région alors que bon nombre de ses utilisateurs sont des personnes qui transitent par Bruxelles et ne sont pas des habitants bruxellois. Et enfin, nous pensons qu'il est nécessaire, plutôt que d'avoir comme ça en fonction de l'état de délabrement des tunnels, d'avoir une vision véritablement globale sur le plan de la mobilité pour toute la Région bruxelloise, incluant toutes les formes de déplacement et donc le caractère multimodal nécessaire.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président.

Moi, j'ajouterai une toute petite remarque, évidemment j'apprécie cette motion, car la Région a empêché le passage de plusieurs ponts : sur les neuf ponts surplombant le canal, sauf erreur, je crois qu'il y en a au moins trois de fermé et je proposerai que pour permettre le passage au moins à la chaussée de Gand pendant les travaux. Dans la mesure où le tunnel passe en dessous du canal, ça veut dire qu'un pont de plus, d'une certaine manière, sera fermé. Il y a neuf ponts plus le tunnel et il y a plusieurs ponts qui ont été fermés, dont le pont qui prolonge la chaussée de Gand et qui passe aussi au-dessus du canal et donc je dis qu'il faudrait qu'on permette de rouvrir la circulation dans les deux sens sur le pont, de manière à fluidifier la circulation. Le pont à la chaussée de Gand, on ne peut plus utiliser que dans un seul sens, il y a un certain nombre de ponts qui n'ont plus un usage normal, dans la mesure où le flux de la circulation ne va plus dans les deux sens et le tunnel Léopold II fermé, il faudra bien que cette circulation passe quelque part. Et donc, il faut repenser les ponts au-dessus du canal.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je me pose vraiment la question sur ce fameux tunnel dans le sens où ça fait des années qu'on n'a rien fait pour les parkings de dissuasion et donc, si maintenant on rénove le tunnel, tous les inconvénients seront pour nous. Moi je voudrais savoir si la Commune de Molenbeek-Saint-Jean qui est déjà mal lotie en matière de rejet de particules fines, si on ferme le tunnel, ce sera encore pire dans ce quartier-là. Moi, je ne suis pas très à l'aise avec ça, je le dis en rigolant qu'on devrait peut-être profiter de cette occasion pour placer un métro dans ce tunnel. Je trouve que nous devons avoir des informations sur ce dossier au niveau de l'expertise parce que je ne suis pas très confiant par rapport au choix qu'on nous propose ici, je voudrais connaître les conséquences, la durée, les effets sur la santé des gens. Je préférerais qu'il y ait des sections réunies à ce sujet, pour recevoir au préalable des informations, parce que maintenant comme ça, c'est un peu difficile de se prononcer.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je soutiens cette motion et je tiens à participer à ce groupe de travail. Je trouve que c'est une bonne motion, le tunnel, il faut le rénover, j'ai connu aussi ce fameux viaduc et la partie métallique aussi et c'était déjà un énorme progrès que d'avoir ce tunnel qui a permis de désengorger la surface et d'enlever ce fameux viaduc qui défigurait l'environnement. Mais il faudra assumer cette rénovation, car fermer ce tunnel, ce serait vraiment catastrophique. Je sais que ce tunnel n'est pas emprunté majoritairement par des Bruxellois, mais on n'a quand même pas encore installé de mur autour de Bruxelles et les navetteurs ont le droit de venir travailler et donc il faudra évidemment au niveau du coût, que les différentes

institutions qui participent, l'État fédéral, la Région flamande et la Région wallonne. Donc je suis prêt à participer à ce groupe de travail, pour autant qu'on m'y invite.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

Dhr. Rahali :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Het verhaal van deze tunnel en de viaduct, het laat me teruggaan een paar jaar terug. Ik woonde eigenlijk in de omgeving en ik herinner me heel goed het dynamiet om deze tunnel uit te graven, onder het kanaal. De tunnel moet absoluut gerepareerd worden. Ik zit regelmatig op Leopold II laan, en het is daar de hel, ieder avond, duizenden auto's staan achter elkaar omdat deze tunnel dicht is. Het is niet te doen en natuurlijk deze tunnel moet absoluut gerepareerd worden en we moeten oplossingen vinden want met de files daar hebben we problemen, ook voor de bewoners. Dank u wel.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Papadiz.

M. Papadiz :

Je vais être très court, je remercie mes collègues de trouver un terrain d'entente, on va en discuter et on reviendra avec une motion à une séance ultérieure.

M. le Président :

Donc vous organisez un groupe de travail et vous vous chargez de faire la réunion et de convoquer les conseillers communaux qui souhaitent y participer ?

M. Papadiz :

Oui tout à fait.

M. le Président :

Voilà, je propose donc que les conseillers communaux qui souhaitent participer à ce groupe de travail se fassent connaître auprès de Monsieur Papadiz.

15. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB-PVDA, relative à la procédure d'inscription à l'école en immersion, rue de Bonne.

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer De Block, Gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende de inschrijvingsprocedure in de immersieschool, Bonnestraat.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je viens d'avoir une proposition du collègue, je veux bien encore reporter ma motion à la séance suivante. Mais je voudrais quand même avoir une réponse sur la possibilité d'introduire oui ou non une motion. Est-ce qu'on a interrogé la Tutelle à ce sujet ?

M. le Président :

Non.

M. De Block :

Je comprends qu'il faille adapter le règlement d'ordre intérieur et je suis curieux d'en apprendre les détails. Allez-vous demander à la Tutelle, sinon, c'est moi qui leur pose la question ? Mais bon, c'est peut-être mieux que ce soit vous qui posiez la question parce qu'ils répondent moins facilement quand c'est moi qui les pose que quand il s'agit d'une commune.

M. le Président :

Voilà Monsieur De Block, votre motion est reportée à la séance suivante.

16. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Rekik, conseiller communal PS, relative à l'enseignement.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Rekik, Gemeenteraadslid PS, betreffende het onderwijs.

M. le Président :

Monsieur Rekik, je vais vous donner la parole pour votre interpellation, mais puis-je vous demander de faire court parce que je crois que tout le monde envie de rentrer ?

M. Rekik :

J'ai compris que Madame l'Echevine de la Jeunesse n'était pas présente et qu'elle était représentée par Monsieur Majoros, et bien ça ? Il s'est improvisé Echevin des Sports ce soir, et maintenant Echevin de la Jeunesse.

Je maintiens mon interpellation et je vais donc commencer.

M. Rekik :

La population de Molenbeek-Saint-Jean vit un des plus pénibles moments de son histoire contemporaine. Les dégâts liés à l'infect matraquage médiatique ont des effets secondaires dévastateurs qui affectent toute une population et particulièrement les enfants et les jeunes de la commune. Nous sommes quotidiennement en contact avec des centaines de jeunes du quartier qui expriment sans retenue des indignations, les malaises profonds relatifs au contexte actuel. Notre municipalité est constamment désignée, méprisée et stigmatisée par les médias nationaux et internationaux, ainsi que par certains dirigeants qui laissent croire que Molenbeek-Saint-Jean est le terreau du mal. Ce battage incessant résonne dans l'esprit et le cœur de ceux qui vivent au quotidien dans la commune. Vous l'aurez constaté, ceci a un effet direct chez les jeunes et les enfants qui doivent grandir et se développer dans un contexte où leur commune, leur espace de vie, d'éducation et d'émancipation est sans cesse attaqué de toutes parts. Pour reprendre certains faits rapportés par les enseignants présents, les responsables éducatifs présents lors de la dernière section réunie, je citerai en exemple le témoignage de ces enfants du primaire demandant à leur institutrice s'ils vont être renvoyés au Maroc suite à la volonté de certains de nettoyer Molenbeek-Saint-Jean. D'après cette responsable du service éducatif, d'autres enfants hauts comme trois pommes s'interrogent sur l'idée de certains qui pensent qu'il faudrait larguer des bombes sur Molenbeek-Saint-Jean. Ces déclarations arrivent aux oreilles des plus petits, des jeunes des quartiers et de toute une population exaspérée, épuisée par une intoxication de Molenbeek par-ci, Molenbeek par-là, radicalisation par-ci, radicalisation par-là. Cette overdose aura des conséquences dramatiques qu'il va falloir anticiper sur les champs de la politique jeunesse, ainsi que sur le projet éducatif de l'instruction publique molenbeekoise.

Les dommages collatéraux d'une pareille situation induisent un phénomène sociétal qui renforce les peurs, le repli et la sinistrose ambiante. N'oublions pas la manière dont les choses ont évolué au lendemain du 11 septembre. La psychose, la stigmatisation et les amalgames propagés par certains décideurs qui se nourrissent de divisions et de la peur imposée, conduisent au pire. Les spécialistes le mesurent aujourd'hui, un effet Bush est en marche au cœur de notre capitale. Face à ces souffrances, les traumatismes, les dispositifs communaux en charge de la jeunesse et de l'éducation doivent bénéficier d'outils et d'expertises afin d'être proactifs pour anticiper les conséquences de ce contexte difficile. D'urgence, des équipes concernées doivent valoriser les jeunes et leur donner l'espoir d'avoir un rôle utile dans une société qui les respectera, dans leurs spécificités culturelles ou culturelles.

Nous tenons ici à remercier la Bourgmestre et le Secrétariat communal pour l'organisation de la dernière section réunie avec le chef de corps De Becker, les services communaux ainsi que le service de l'Instruction publique. Celle-ci nous a permis de mesurer concrètement à quel point le travail assuré par des acteurs en première ligne a été conséquent. Nous félicitons et remercions ici solennellement l'ensemble des acteurs communaux concernés, pour leur travail et leurs investissements. Nous saluons particulièrement le travail des équipes éducatives en charge de l'instruction publique à Molenbeek et l'équipe de la LES, au lendemain du drame de Paris, les instituteurs, les enseignants, les acteurs éducatifs et sociaux, ainsi que les directions d'écoles et les responsables en charge de l'Instruction publique qui ont fait preuve de professionnalisme, de sang-froid, dans un climat très tendu, surchargé émotionnellement encore par une couverture médiatique sans précédent. Les derniers événements mettent en lumière un mal qui affecte une série de jeunes et empoisonnent nos sociétés modernes. Nous nous questionnons tous sur ce qui pousse des jeunes, il y a peu encore des enfants, à s'engager dans les directions dramatiques que nous connaissons. Imaginez un instant ce que ressentent les mamans et les papas ayant perdu un enfant absorbé par ces conflits armés

qui nous dépassent. Imaginez un instant ce que doivent ressentir les enseignants et les acteurs éducatifs ayant été au plus près de ces enfants et jeunes pendant des années. Aujourd'hui, pour tous les services concernés, c'est une course contre la montre pour nos enfants, pour les familles de notre commune et d'ailleurs. Nous avons d'ailleurs fédéré les forces des parents, des acteurs éducatifs et sociaux, ainsi que des Politiques pour éviter que de pareils schémas se reproduisent.

La responsabilité est collective, le problème est complexe. Le respect, le vivre ensemble dans la paix, la solidarité doivent avoir une place centrale dans l'éducation. Je m'adresse à vous Madame la Bourgmestre, ce soir, car seule l'éducation et l'action sociale constituent le meilleur remède qui permet d'immuniser les générations futures et qui permettront d'éviter que d'autres destins sombrent dans le chaos. Suite à ces événements, un programme éducatif d'envergure doit impérativement voir le jour. C'est une urgence, sans cela, je vous le dis, le pire est devant nous. Je vous ai déjà alerté il y a deux ans, je vous ai alerté personnellement, il y a plus d'un an, ce que je vous demande aujourd'hui, c'est de mettre à disposition des enfants et des jeunes, des sas d'expression libre et d'oser écouter leurs indignations, d'amorcer, tel qu'évoqué par la responsable de l'Instruction publique, l'initiation à la géopolitique, pourquoi pas dès les classes de cinquième et de sixième primaire. Des experts spécialisés en la matière et des associations peuvent mettre à votre disposition des outils pédagogiques adaptés, clés sur porte et utilisable par les instituteurs, je pense ici à la FEGEPRO.

M. le Président :

Monsieur Rekik, est-ce que je peux vous demander de rester dans votre texte, parce que vous en avez déjà tellement rajouté que vous avez largement dépassé les cinq minutes qui vous sont théoriquement imparties.

M. Rekik :

Je termine, aujourd'hui un enfant n'ayant pas de réponse à son interrogation plongera sur You Tube ou Google avec le risque de tomber dans les filets de propagandes et de violences non constructives. Madame la Bourgmestre, je vous demande aussi d'exiger au sein de la Commune une réelle, je dis bien une réelle politique vis-à-vis de la jeunesse, une politique jeunesse forte et à l'avant-garde des réalités de terrain. Les acteurs en charge de la jeunesse à Molenbeek font un travail formidable et courageux, cependant, ils sont exténués et désarmés, il y a de nombreuses plaintes de ceux qui souffrent de travailler au quotidien avec des bouts de ficelle. Une politique jeunesse ne se limite pas à une balle de football et à quelques spectacles sur scène. Les demandes des familles sont claires, les requêtes des enseignants et des éducateurs sont identifiées par les services. En termes de politique jeunesse, nous vous demandons de nous faire part de ce que vous comptez entreprendre à court terme et à long terme, pour endiguer l'hémorragie de la détresse sociale et identitaire qui pousse certains jeunes aux drames qui nous secouent ? De grâce, épargnez-nous cette fois-ci l'habituel inventaire des projets des deux dernières années qui semblent ne pas porter leurs fruits au vu de la situation qui s'aggrave jour après jour sur le terrain.

Au lendemain de l'état d'urgence ponctué de perquisitions agressives avec un déploiement militaire de policiers, qualifiés de traumatisant par la population, mais aussi par les acteurs éducatifs et sociaux, ainsi que par les commerçants, quels sont les dispositifs que vous allez concrètement mettre sur pied pour panser les plaies et les traumatismes subis par la jeunesse ?

Pour conclure, je pense vraiment que vous ne réalisez absolument pas l'ampleur du problème sur le terrain !

M. le Président :

Je suis désolé, le temps d'interpellation prévu est de cinq minutes, j'ai déjà repris Monsieur Rekik et donc je réitère ma remarque.

Monsieur Chakir, je vous demande d'arrêter. Monsieur Rekik je vous redemande de rester dans votre texte, parce que votre temps de parole est largement dépassé.

M. Rekik :

Pour conclure, je pense, et nous sommes plusieurs à le penser, que vous ne réalisez absolument pas l'ampleur du problème sur le terrain. La désespérance sociale chez les jeunes n'est pas un mythe, je vous invite à relire les interpellations de 2013 et de 2014, voilà plus de deux ans que je vous alerte. Aujourd'hui vous semblez surprise de ce qui nous tombe dessus. Je le répète, aujourd'hui, sans réelle politique jeunesse au sein de la commune, le pire est devant nous. Je vous ai attentivement écoutée tout à l'heure face aux questions de mes collègues, de Monsieur Van Damme, de Monsieur Ikazban et de Monsieur De Block, nous vous avons écoutée concernant le plan Molenbeek, à l'instar du ministre de l'Intérieur qui ne sème que poison et vent, vous n'avez jusqu'à ce jour rien proposé de sérieux en termes de politique jeunesse ou éducative. Face à ce vent froid et sec insufflé du nord du pays par un parti séparatiste, vous jouez naïvement ou délibérément un rôle similaire à ces éoliennes qui bordent le canal à Molenbeek. Nous attendons vos réponses, merci !

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je vois que d'autres conseillers veulent se joindre.

M. le Président :

On a déjà perdu beaucoup de temps, je rappelle que même si Monsieur Rekik avait reporté son interpellation, ce n'est pas une raison pour déborder dans les débats.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Le parti Islam se pose des questions par rapport aux politiques menées pour nos jeunes et moins jeunes. Nous assistons à un déploiement de force sur notre territoire communal, les enfants de notre commune sont perturbés, les parents sont inquiets pour l'avenir de leurs enfants. Les instituteurs se posent des questions dans leurs relations avec les élèves et les élèves ne se sentent pas à l'aise face à l'institution scolaire et face à d'autres institutions en général. Je dis tout de suite aux instituteurs qu'ils ne doivent pas s'attendre à ce que les élèves disent en chœur : « Je suis Charlie ». Quand on leur demande de faire une minute de silence, pour eux, dans leurs petites têtes, il y a confusion entre les victimes et le magazine Charlie. Ils ne comprennent pas pourquoi on ne fait pas une minute

de silence pour d'autres victimes plus nombreuses ailleurs. Ce magazine, pour moi, c'est un vrai torchon ! Il est insultant pour les croyants et sa dernière publication est à vomir ! Nous, nous sommes tous pour la liberté d'expression, c'est un acquis de nos démocraties, un droit sur lequel il ne faudrait pas revenir en cas de mise en cause...

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Madame Turine est souffrante et donc ne pourra pas répondre à l'interpellation développée par Monsieur Rekik.

Je crois qu'on peut considérer que globalement, tout était sous contrôle, tant sur le plan de la sécurité et de la prévention ou de la gestion des émotions, nécessitant l'intervention et la présence de l'ensemble des membres du pouvoir organisateur, que ce soit le service de l'Instruction publique, les directions, les enseignants, les équipes psychosociales et administratives ainsi, et je tiens à le signaler, grâce à la maturité et au calme des parents. La Commune n'a donc pas attendu les événements dramatiques de novembre pour travailler sur les thèmes de l'identité, de l'image et du vivre ensemble. Notre commune et ses habitants sont particulièrement touchés, le vivre ensemble que nous construisons au quotidien est mis à mal par des personnes qui ont des intentions destructrices. Il est donc fondamental de maintenir entre tous un lien fondé sur les valeurs universelles de tolérance et d'ouverture, tout en étant intransigeant sur le respect des valeurs d'égalité pour tous les citoyens. Une réponse symbolique à donner aux terroristes était justement de continuer à vivre, à ne pas faire de procès d'intention et à être à l'écoute de chacun. Dans ce cadre, la Commune de Molenbeek et plus particulièrement nos équipes dédiées à la jeunesse mettent en œuvre des projets développant ce respect des valeurs universelles d'humanisme, de respect de la citoyenneté, de la connaissance des autres, de leur culture et de leur identité et promouvant le dialogue entre tous. Nous partageons le message fort que véhiculent ces initiatives et qui traduit notre unité pour dire non à la violence et à la haine. Bien des projets visant à les résoudre sont en œuvre dans nos écoles, un ensemble d'initiatives de prévention et d'écoute des différents acteurs scolaires a été mis en place : groupes de paroles pour les enseignants, les directions, les enfants, les parents, sur base des constats et des demandes. Ce midi encore, nous avons eu une réunion avec toutes les directions d'écoles, les assistants sociaux, des instituteurs, des professeurs des cours philosophiques sur toutes ces questions que nous nous posons, suite aux attentats, suite à la radicalisation qui existe à Molenbeek, comme dans d'autres communes, et ce parfois depuis de nombreuses années, mais qui a pris des formes violentes ces derniers mois. Nous avons eu aussi ce matin un conseil communal des enfants, le conseil des enfants ou justement dans chacune de nos écoles, il y a des projets qui sont menés par les conseils de classe avec les élèves et les équipes pédagogiques sur les questions du radicalisme, sur les événements qu'ils ont vécus et la manière dont justement les enfants peuvent y répondre. Je voudrais vous dire que l'Echevine de l'Action sociale était également présente, c'était vraiment intéressant d'entendre les enfants présenter leurs projets pour justement montrer cette solidarité qui peut exister entre eux. Je trouvais que c'était des projets tout à fait intéressants, notamment de chorales, de chants, de fresques et ça montre justement que nos enfants, évidemment comme vous l'avez dit, ils sont touchés par ces événements, par certains propos, mais on sent aussi qu'ils montrent toute leur sensibilité et leur approche constructive par rapport aux événements et aux déchirements qu'ils ont pu connaître.

Ces initiatives sont menées au niveau de la Commune et je dirais que la Cellule pédagogique a également fait, à la suite des événements du 13 novembre, un tour de tous les établissements et a été à l'écoute de tous les intervenants qui le souhaitent. Je préciserai quand même que la sensibilisation, la formation et l'écoute des éducateurs et des acteurs, des enseignants, existe déjà depuis plus d'un an dans la commune, nous avons notamment engagé un porteur de projet contre la radicalisation. C'est vraiment un phénomène que nous prenons en considération, mais comme je l'ai précisé tout à l'heure par rapport à la présentation du plan contre le radicalisme, avec les moyens qui sont à notre disposition.

Les 330 enseignants ont été rencontrés par la Cellule pédagogique, au lendemain des attentats de Paris. Ceci a permis de vérifier l'état psychologique de ces enseignants, leur capacité à gérer pédagogiquement les groupes et les classes et l'état d'esprit dans lequel se trouvaient les enfants. Ces rencontres ont également permis aux équipes pédagogiques de rappeler aux titulaires de classe que leur rôle premier est avant tout d'enseigner et de renvoyer, s'il y a des difficultés avec certains enfants, les questions vers les volets professionnels. En cas de difficulté, il y a des équipes qui sont formées pour rencontrer les angoisses ou les questions que peuvent se poser certains de nos jeunes, on pense notamment, pour les écoles, aux équipes mobiles, aux PMS, aux assistants sociaux. Donc, tout a été mis en œuvre, tant sur le plan de l'information, que sur le plan de la sécurisation, de l'accompagnement psychologique. La situation est restée sous contrôle, malgré l'intensité et l'urgence des événements, grâce à la présence continue du service de l'Instruction publique et de la Cellule pédagogique. Il est essentiel de consolider et d'approfondir les initiatives prises en se fondant sur les constats qui sont faits dans nos écoles. Indépendamment du rôle de prévention concernant le radicalisme qui est mené par notre cellule en concertation avec ses différents services, il est essentiel de travailler sur trois niveaux avec nos écoles. Il faut d'abord valoriser l'image et l'identité des Molenbeekois dont nos écoles sont les piliers et nos enfants l'avenir, s'interroger sur la question identitaire et travailler sur les peurs. Diverses initiatives vont être mises en place et beaucoup d'actions ont déjà été entreprises, envisager l'organisation d'un projet scolaire collectif, comme le printemps à Molenbeek, avec des expositions, des travaux d'expression, l'écriture, c'est ce que j'ai évoqué notamment ce matin lors de la tenue du conseil des enfants. On a aussi organisé des actions pour répondre aux enseignants et à la direction, c'est la réunion qui s'est tenue ce midi. Les professeurs de cours philosophiques se sont réunis avec les conseillers pédagogiques pour développer des projets pédagogiques communs, parce que c'est important aussi que les enseignants qui enseignent des cours différents puissent porter un message commun à tous les jeunes. Un représentant de chacune de nos 17 écoles a participé à une formation dont le sujet était la gestion de la parole des enfants, surtout lorsqu'ils s'expriment sur le champ de l'émotion. Nous avons organisé également une réunion des directions d'écoles sur le thème, avec le conseil de coopération et le conseil d'école, des contacts ont été établis avec des intervenants extérieurs, tels que le Centre bruxellois d'action interculturelle, des spécialistes universitaires de la fondation reine Paola, le CECP. Pour répondre de manière objective et d'une seule voix dans la commune aux questions d'actualité géopolitique, la Cellule pédagogique recense les spécialistes en la matière et organisera des moments de cours, des conférences, et une première rencontre, comme je vous l'ai dit, a lieu ce mercredi. Pour répondre aux angoisses des parents, des assistants sociaux sont secondés pour animer des groupes de paroles dans les services de prévention. Nous allons également continuer à organiser des groupes de paroles avec les responsables de la prévention et les intervenants psychosociaux et nous avons pris plusieurs initiatives telles que les projets interculturels que nous avons menés, et de leur côté, les agents des PMS ont continué leurs visites dans les écoles pour identifier les situations problématiques et apporter rapidement une aide et des solutions concrètes. Le fonctionnaire de Prévention, en collaboration avec le service de l'Instruction publique, la Cellule pédagogique et le CPMS, a initié depuis novembre une démarche de prévention et

de lutte contre le décrochage scolaire. Ces actions sont menées de manière transversale avec l'appui de toutes les ressources, à la fois internes mais aussi externes, telles que les équipes mobiles de la fédération Wallonie-Bruxelles, tous ont été associés au processus et participent à la mise en œuvre de cette initiative. Vous le constatez, tout notre pouvoir organisateur est mobilisé pour répondre à ce défi et nos écoles sont déjà en réflexion pour reconstruire une image de Molenbeek.

Voilà, c'étaient les précisions que je voulais vous apporter. Moi, je me suis orientée sur nos écoles, mais les actions du même type sont évidemment menées par l'association de Lutte contre l'exclusion sociale, par les Maisons de quartier, par les éducateurs de rue et ils s'adressent évidemment au public des élèves de nos écoles, mais également aux adolescents.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Je vous remercie pour vos réponses et votre plaidoyer. Je constate donc que vous avez énuméré les éléments qui ont été exposés lors de la dernière section réunie. Cependant, moi, je vous invite à une chose, c'est tout simplement de discuter avec tous les acteurs éducatifs, plus particulièrement dans les services liés à la jeunesse. Je ne doute en aucun cas des compétences du travail des équipes concernées. Ceci dit, vous constaterez le peu de moyens qui sont mis à leur disposition, on les met dans des états de dépression, voire de désespérance. Ce que je vous dis aussi, c'est que la situation que nous vivons est très grave. Je vais reprendre une expression très souvent utilisée par un de nos citoyens d'honneur, Jan Arthus-Bertrand, qui dit qu'il est trop tard pour être pessimiste. Ce soir je voudrais vous inviter à une chose, tout à l'heure mon collègue ici, Monsieur De Block, signalait et rappelait que la Commune, le conseil communal était le lieu précisément qui nous permettait de débattre et de discuter de manière constructive et qu'il restait quand même un pôle décisionnel important dans la politique et le quotidien de la vie de Molenbeek. Je vous invite tout simplement à faire preuve d'avantage d'audace et de permettre que chaque personne ici présente, aussi bien dans les rangs de la majorité, que sur les bancs de l'opposition, on puisse contribuer à atteindre l'objectif que vous aviez annoncé en prenant les rênes de la commune, c'est-à-dire réussir Molenbeek. Réussir Molenbeek, c'est dialoguer, réussir Molenbeek, c'est le partage et réussir Molenbeek, c'est travailler ensemble. Donc je vous invite à davantage d'ouverture, à organiser des sections réunies et à créer d'autres opportunités qui permettent à chacun d'offrir le meilleur de lui-même pour nos enfants et les générations futures. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

La séance publique est close.

17. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Dekens, Conseillère communale SP.A, relative aux nuisances dans le quartier des rues Deleaunoy, de l'Indépendance, Vanderdussen et Quatre Vents. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Dekens, Gemeenteraadslid SP.A, betreffende de overlast in de wijk Deleaunoystraat, Onafhankelijkheidstraat, Vanderdussenstraat, Vierwindenstraat. (Aanvullend)

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour, en l'absence de Madame Dekens.

Merci, la séance est levée.

De zitting is opgeheven.